

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 309

8 février 2013

SOMMAIRE

Allianz Finance VIII Luxembourg S.A. ...	14829	Electrawinds SE	14828
Armoise Financière S.A.	14786	Electrawinds SE	14827
Ateliers François Frieseisen et Cie S.à r.l.	14828	EQA-Fi	14830
BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l.	14826	Ets Emile BAUM s à r l	14827
Berkeley 2 S.à r.l.	14797	European CleanTech I SE	14828
B & G Laborservice Sàrl	14787	FDM Holdings S.à r.l.	14830
Brookfield Aylesbury S.à r.l.	14797	FIDES ET SPES Spf S.A.	14831
Centre de Télécommunications et Téléinformatiques Luxembourgeois	14806	Fonciem	14831
Chrysaor S.à r.l.	14800	Générale Immobilière Luxembourgeoise	14830
Clarins Ventures S.A.	14806	Gesint S.P.F.	14830
Colbec s.à r.l.	14827	Global Agrarian Capital S.à r.l.	14831
Consulting & Co. S.A.	14802	Grouse S.à r.l.	14830
Cotech International S.A.	14824	Ikogest	14809
Creative Investments Luxembourg S.A.	14804	IL-Invest S.à r.l.	14809
Croma International Trading S.A.	14825	(in)cube s.à r.l.	14829
Cum Grano Salis S.à r.l.	14829	JPL S.à r.l.	14812
D.A.L. Holding S.A., SPF	14825	KAM Mezzanine Investors 2 S.à r.l.	14797
Davies 3b S.à r.l.	14825	Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l.	14806
Daytona Investments S.A.	14824	Oilin S.à r.l.	14809
DB STG Lux 4 S.à r.l.	14812	Palais du Tapis d'Orient S.à r.l.	14802
Deckenbrunnen Bureau d'Assurances S.à r.l.	14827	Philippines - Luxembourg Society	14828
Design Concept S.A.	14825	ResDev Luxembourg Holdco 1, S.à r.l. ...	14804
DIF Infra 3 PPP 3 Luxembourg S.à r.l. ...	14828	Sithe Global Offshore Holdco, S.à r.l. ...	14800
Digital Studio	14826	Synavic S.A.	14796
Dima Corp S.A.	14826	Tatra Holdings S.C.A.	14793
Districtal S.A.	14826	TeO s.à r.l.	14796
DMT Luxembourg S.à r.l.	14827	Véronique Nosbaum Galerie S.à r.l.	14832
Domtar Luxembourg 2 Sàrl	14824	Woodpar S.A.	14787
Domtar Luxembourg Sàrl	14824	Xep Partners S.A.	14829
DR Villeneuve S.à r.l.	14828	Z Men S.à r.l.	14829

Armoise Financière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 145.902.

L'an deux mille douze.

le vingt-quatre décembre.

Par-devant Maître Henri BECK, notaire de résidence à Echternach (Grand-Duché de Luxembourg).

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme ARMOISE FINANCIERE S.A., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 145.902 (NIN 2009 2206 964),

constituée suivant acte reçu par le notaire Karine REUTER, alors de résidence à Redange-sur-Attert, en date du 27 avril 2009, publié au Mémorial C Recueil des Sociétés et Associations numéro 978 du 11 mai 2009,

au capital social de trente-et-un mille Euros (€ 31.000.-), représenté par trois mille cent (3.100) actions d'une valeur nominale de dix Euros (€ 10.-) chacune, entièrement libérées.

L'assemblée est présidée par Monsieur Djilali KEHAL, employé privé, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Monsieur le Président désigne comme secrétaire Madame Fanny MARX, employée privée, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

L'assemblée désigne comme scrutateur Monsieur H.H.J. (Rob) KEMMERLING, directeur, demeurant professionnellement à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare.

Le bureau étant ainsi constitué Monsieur le Président expose et prie le notaire d'acter ce qui suit:

I. L'ordre du jour est conçu comme suit:

- 1.- Mise en liquidation de la société.
- 2.- Nomination d'un liquidateur.
- 3.- Détermination de ses pouvoirs.

II. Il a été établi une liste de présence renseignant les actionnaires présents et représentés ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent, laquelle liste après avoir été signée par les comparants et signée "ne varietur" par le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être formalisée avec lui.

III. Il résulte de cette liste de présence que tous les actionnaires sont présents ou représentés à l'assemblée. Dès lors l'assemblée est régulièrement constituée et peut valablement délibérer, sur l'ordre du jour dont les actionnaires ont pris connaissance avant la présente assemblée.

IV. Après délibération l'assemblée prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée générale décide la mise en liquidation de la société ARMOISE FINANCIERE S.A. avec effet à partir de ce jour.

Deuxième résolution

L'assemblée décide de nommer la société à responsabilité limitée Luxglobal Services S.à r.l., avec siège social à L-1610 Luxembourg, 42-44, avenue de la Gare, inscrite au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg sous le numéro B 160.089, comme liquidateur de la société.

Troisième résolution

Le liquidateur aura les pouvoirs les plus étendus pour l'exercice de sa mission, notamment ceux prévus par les articles 144 et suivants de la loi sur les sociétés commerciales.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour Monsieur le Président lève la séance.

DONT PROCES-VERBAL, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants de tout ce qui précède, ces deniers, tous connus du notaire instrumentant par noms, prénoms, états et demeures, ont signé avec le notaire le présent procès-verbal.

Signé: D. KEHAL, F. MARX, H.H.J. KEMMERLING, Henri BECK.

Enregistré à Echternach, le 28 décembre 2012. Relation: ECH/2012/2329. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): J.-M. MINY.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à demande, aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Echternach, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002239/54.

(130002079) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

B & G Laborservice Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5445 Schengen, 50, route du Vin.

R.C.S. Luxembourg B 126.939.

—
DISSOLUTION

L'an deux mille douze, le trois décembre.

Pardevant Maître Roger ARRENSDORFF, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

A comparu:

- Annika RAAßING, laborantine, demeurant à D-66822 Lebach, Gresaubach Hangstrasse 3.

Laquelle comparante expose ce qui suit:

1) Elle est propriétaire de la totalité des parts sociales de la société "B & G Laborservice SARL", avec siège social à L-5445 Schengen, 50, route du Vin, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B126.939, constituée suivant acte du notaire Roger ARRENSDORFF de Mondorf-les-Bains du 30 mars 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations C, Numéro 1138 du 13 juin 2007,

et dont le capital social est fixé à DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.- EUR), représenté par CENT VINGT-CINQ (125) parts sociales de CENT EUROS (100.- EUR) chacune, entièrement libérées.

2) L'activité de la Société a cessé.

3) Siégeant en assemblée générale extraordinaire modificative des statuts de la Société, elle prononce la dissolution anticipée de la Société avec effet au 31 décembre 2012.

4) Elle se désigne comme liquidateur de la Société, et en cette qualité, requiert le notaire d'acter que tout le passif de la Société est réglé tandis que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment provisionné et qu'enfin, par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus et donc non encore payés, elle assume irrévocablement l'obligation de les payer de sorte que tout le passif de la Société est réglé.

5) L'actif restant est attribué à l'actionnaire unique.

6) La liquidation de la société est à considérer comme faite et clôturée.

7) Décharge pleine et entière est donnée au gérant de la société.

8) Les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq (5) ans à l'ancien siège social.

9) Déclaration que, conformément à la loi du 12 novembre 2004, l'actionnaire actuel est le bénéficiaire économique de l'opération.

Pour les publications et dépôts à faire, tous pouvoirs sont donnés au porteur d'une expédition des présentes.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg en l'étude.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la comparante, elle a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: RAAßING, ARRENSDORFF.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 décembre 2012. Relation: LAC/2012/57204. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002247/41.

(130002090) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Woodpar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl.

R.C.S. Luxembourg B 173.854.

—
STATUTS

L'an deux mille douze, le vingt décembre.

Par-devant Maître Joseph ELVINGER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

ONT COMPARU:

1 - International Finance Services S.A., une société anonyme de droit belge ayant son siège social à B-1150 Bruxelles, 90 avenue Marquis de Villalobar, immatriculée sous le numéro d'entreprise 0440.869.156;

2 - UCXA Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 57.840;

3 - Sogecondroz S.A., une société anonyme de droit belge ayant son siège social à B-1160 Bruxelles, 19, Drève du Prieuré, immatriculée sous le numéro d'entreprise 0430.475.112;

4 - Baucost S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 121.881;

5 - The Tower S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 123.365;

6 - Domaine de Gerbaifet S.A., une société anonyme de droit belge ayant son siège social à B-6890 Libin, 16, Ferme de Gerbaifet, immatriculée sous le numéro d'entreprise 0436.684.694;

Tous ici représentés par Monsieur Anouar BELLI, demeurant professionnellement à Luxembourg, en vertu de six procurations sous seing privé, lesquelles, paraphées «ne varietur» par le mandataire des comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui. Lesquels comparants, tels que représentés, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte constitutif d'une société anonyme qu'ils déclarent constituer entre eux (la «Société»).

Titre I^{er} - Dénomination, Siège, Objet, Durée

1. Forme, Dénomination.

1.1. La Société est une société anonyme de droit luxembourgeois ayant pour dénomination «WOODPAR S.A.».

2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

2.2. Il peut être transféré dans toute autre commune à l'intérieur du Grand-Duché de Luxembourg au moyen d'une résolution de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

2.3. Le conseil d'administration de la Société (le «Conseil d'Administration») est autorisé à changer l'adresse de la Société à l'intérieur de la commune du siège statutaire.

2.4. Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication de ce siège avec l'étranger se produiront ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert, conservera la nationalité luxembourgeoise. Pareille décision de transfert du siège social sera prise par le Conseil d'Administration.

3. Objet. La Société a pour objet la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères, et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La Société peut participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger et leur prêter concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière.

La Société peut acquérir et mettre en valeur tous brevets, licences et marques et autres droits se rattachant à ces brevets, licences et marques ou pouvant les compléter.

La Société peut prêter ou emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts et procéder à l'émission d'obligations, à différentes sociétés (filiales ou non). La Société peut réaliser toutes opérations mobilières, financières ou industrielles, commerciales, liées directement ou indirectement à son objet et avoir un établissement commercial ouvert au public.

La Société a pour objet l'achat, la vente, la mise en location, l'administration et la mise en valeur sous quelque forme que ce soit de biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, ainsi que toutes opérations commerciales ou financières, immobilières ou mobilières qui s'y rattachent directement ou indirectement.

D'une façon générale, la Société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

La Société a encore pour objet de percevoir des indemnités et des rémunérations des sociétés du groupe ainsi que l'administration et la gérance de telles sociétés du groupe, à qui elle pourra notamment fournir toute prestation d'assistance stratégique, administrative ou commerciale.

4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Titre II - Capital

5. Capital social.

5.1. Le capital social souscrit est fixé à EUR 31.000,- (trente et un mille euros), divisé en 10.000 (dix mille) actions nominatives sans désignation de valeur nominale, lesquelles sont entièrement libérées.

5.2. Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décision de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des Statuts.

5.3. La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les conditions prévues par la loi.

6. Nature des actions.

6.1. Les actions de la Société sont et resteront nominatives.

6.2. La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits y attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désignée comme étant à son égard propriétaire. Il en est de même dans le cas d'un conflit opposant l'usufruitier et le nu-propriétaire, ou un débiteur et un créancier gagiste.

7. Droit de préemption.

7.1. L'actionnaire qui veut céder tout ou partie de ses actions doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée en indiquant l'identité du cessionnaire, le nombre et les numéros d'actions concernées, le prix ainsi que les autres conditions de la cession projetée.

7.2. Dans les 8 (huit) jours de la réception de cette lettre, le Conseil d'Administration transmet la demande aux autres actionnaires par lettre recommandée.

7.3. Les autres actionnaires auront alors un droit de préemption pour le rachat des actions dont la cession est proposée. Ce droit s'exerce proportionnellement au nombre d'actions possédées par chacun des actionnaires. Le non-exercice, total ou partiel, par un actionnaire de son droit de préemption accroît celui des autres. Le Conseil d'Administration avise équitablement en cas de rompus.

7.4. L'actionnaire qui entend exercer son droit de préemption doit en informer le Conseil d'Administration par lettre recommandée endéans les 15 (quinze) jours de la réception de la lettre l'avisant de la demande de cession, faute de quoi il est déchu de son droit de préemption.

7.5. Le prix de cession d'une action pour les besoins ci-avant visés sera établi, à défaut d'acceptation de celui proposé par le cédant ou à défaut d'arrangement amiable, sur base de la valeur comptable qui se dégage des bilans des trois dernières années, et éventuellement d'une situation comptable intérimaire, réajustée à la valeur marchande.

7.6. Le droit de préemption peut porter sur tout ou partie seulement des actions faisant l'objet de la demande de cession.

8. Emprunts obligataires. Le Conseil d'Administration peut, sur décision de l'assemblée générale des actionnaires, autoriser l'émission d'emprunts obligataires, convertibles ou non, sous forme d'obligations au porteur ou autre.

Titre III - Administrateurs, Conseil d'administration, Commissaire aux comptes

9. Conseil d'administration.

9.1. La Société est administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins (chacun un «Administrateur»), actionnaires ou non, nommés par l'assemblée générale pour une durée ne dépassant pas 6 (six) ans, et en tout temps révocables par elle.

9.2. Les Administrateurs sortants peuvent être réélus.

9.3. En cas de vacance du poste d'un Administrateur pour cause de décès, de démission ou autre raison, les Administrateurs restants nommés de la sorte peuvent se réunir et pourvoir à son remplacement, à la majorité simple des votes, jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires portant ratification du remplacement effectué.

9.4. Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres un président (le «Président»). Le premier Président peut être nommé par la première assemblée générale des actionnaires. En cas d'empêchement du Président, il est remplacé par l'Administrateur élu à cette fin parmi les membres présents à la réunion.

10. Réunions du conseil d'administration.

10.1. Le Conseil d'Administration se réunit sur convocation du Président ou d'un Administrateur au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

10.2. L'avis de convocation est envoyé par lettre recommandée, télécopie ou e-mail à tous les Administrateurs au moins quarante-huit heures à l'avance, sauf en cas d'urgence dont la nature doit alors être spécifiée dans la convocation, et contient le lieu et la date de la réunion ainsi que l'ordre du jour.

10.3. Le Conseil d'Administration se réunit valablement sans convocation préalable au cas où tous les Administrateurs sont présents ou valablement représentés et marquent leur accord sur l'ordre du jour.

10.4. Tout Administrateur est autorisé à se faire représenter lors d'une réunion du Conseil d'Administration par un autre Administrateur, pour autant que ce dernier soit en possession d'une procuration écrite. Un Administrateur peut également désigner par télécopie ou e-mail un autre Administrateur pour le représenter, auquel cas cette désignation devra être confirmée par une lettre.

10.5. Le Conseil d'Administration ne peut valablement délibérer et statuer que si la majorité de ses membres est présente ou valablement représentée.

10.6. Toute décision du Conseil d'Administration est prise à la majorité simple des votes émis. En cas de partage, la voix du Président est prépondérante.

10.7. Tout Administrateur peut prendre part à une réunion du Conseil d'Administration au moyen d'une conférence téléphonique ou d'une vidéoconférence ou d'un équipement de communication similaire par lequel toutes les personnes participant à la réunion peuvent s'entendre l'une l'autre sans discontinuité et permettant à chacune des personnes participant à cette réunion d'y participer de façon effective. La participation à une réunion se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette réunion. Une réunion qui s'est tenue par les moyens de communication susvisés sera censée s'être tenue au siège social de la Société.

10.8. Des résolutions du Conseil d'Administration peuvent être prises valablement par voie circulaire si elles sont signées et approuvées par écrit par tous les Administrateurs personnellement. Cette approbation peut résulter d'un seul ou de plusieurs documents séparés transmis par fax ou e-mail. Ces décisions auront le même effet et la même validité que des décisions votées lors d'une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée. La date de ces résolutions doit être la date de la dernière signature.

10.9. Les votes pourront également s'exprimer par tout autre moyen généralement quelconque tel que fax, e-mail ou par téléphone, dans cette dernière hypothèse, le vote devra être confirmé par écrit.

10.10. Les procès-verbaux des réunions du Conseil d'Administration sont signés par tous les membres présents aux séances. Des extraits seront certifiés par le Président ou par deux Administrateurs.

11. Pouvoirs généraux du conseil d'administration.

11.1. Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus larges pour passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du Conseil d'Administration.

12. Délégation de pouvoirs.

12.1. Le Conseil d'Administration peut déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite journalière des affaires, à un ou plusieurs membres du Conseil d'Administration, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le Conseil d'Administration détermine.

12.2. Le Conseil d'Administration peut également conférer tous pouvoirs et mandats spéciaux à toutes personnes qui n'ont pas besoin d'être Administrateurs, nommer et révoquer tous fondés de pouvoirs et employés, et fixer leurs émoluments.

13. Représentation de la société.

13.1. Envers les tiers, en toutes circonstances, la Société sera engagée pour toute opération jusqu'à concurrence de EUR 1.000.000,- (un million d'euros) par la signature individuelle d'un Administrateur délégué.

13.2. Pour toute opération supérieure à EUR 1.000.000,- (un million d'euros), la Société sera engagée par la signature conjointe de deux Administrateurs.

13.3. La signature d'un seul Administrateur est toutefois suffisante pour représenter valablement la Société dans ses rapports avec les administrations publiques.

14. Commissaire aux comptes.

14.1. La Société est contrôlée par un ou plusieurs commissaires aux comptes nommés par l'assemblée générale.

Titre IV - Assemblée générale des actionnaires

15. Pouvoirs de l'assemblée générale des actionnaires.

15.1. L'assemblée générale légalement constituée représente tous les actionnaires de la Société. Elle a les pouvoirs les plus étendus pour ordonner, exécuter ou ratifier tous les actes relatifs à l'activité de la Société.

15.2. Toute assemblée générale est convoquée par voie de lettre recommandée envoyée à chaque actionnaire nominatif au moins huit jours avant l'assemblée générale. Lorsque tous les actionnaires sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir pris connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée générale, ils peuvent renoncer aux formalités préalables de convocation ou de publication.

15.3. Un actionnaire peut être représenté à l'assemblée générale en nommant par écrit (ou par fax ou par e-mail ou par tout moyen similaire) un mandataire qui ne doit pas être un actionnaire et est par conséquent autorisé à voter par procuration.

15.4. Les actionnaires sont autorisés à participer à une assemblée générale par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification, et sont considérés comme présents, pour les conditions de quorum et de majorité. Ces moyens doivent satisfaire à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à l'assemblée générale dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La participation à une assemblée générale se tenant par les moyens de communication susvisés vaut présence personnelle à cette assemblée générale.

15.5. Sauf dans les cas déterminés par la loi ou les Statuts, les décisions prises par l'assemblée générale des actionnaires sont adoptées à la majorité simple des voix, quelle que soit la portion du capital représentée.

15.6. L'assemblée générale ne peut valablement délibérer sur les modifications des Statuts que si l'objet de celles-ci est spécialement indiqué dans la convocation et si l'assemblée réunit au moins les trois quarts du capital souscrit. Les modifications des Statuts doivent être adoptées à la majorité des trois quarts des voix.

15.7. Cependant, la nationalité de la Société ne peut être changée et l'augmentation ou la réduction des engagements des actionnaires ne peuvent être décidés qu'avec l'accord unanime des actionnaires et sous réserve du respect de toute autre disposition légale.

16. Lieu et date de l'assemblée générale des actionnaires

16.1. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se réunit chaque année à Luxembourg, à l'endroit indiqué dans les convocations, le dernier vendredi du mois de juin, à 10.00 heures, et pour la première fois en 2014.

17. Autres assemblées générales.

17.1. Le Conseil d'Administration est responsable de la convocation des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

17.2. Le Conseil d'Administration doit convoquer une assemblée générale chaque fois qu'un groupe d'actionnaires, représentant au moins un cinquième du capital souscrit, en fait la demande par écrit, en indiquant l'ordre du jour.

18. Votes.

18.1. Chaque action donne droit à une voix.

18.2. Un actionnaire peut se faire représenter à toute assemblée générale par une autre personne désignée par écrit.

Titre V - Année sociale, Répartition des bénéfices

19. Année sociale.

19.1. L'année sociale commence le premier janvier et fini le trente et un décembre de chaque année, sauf pour la première année sociale qui commence au jour de la constitution de la Société et se termine le 31 décembre 2013.

19.2. Le Conseil d'Administration établit le bilan et le compte de profits et pertes. Il remet les pièces avec un rapport sur les opérations de la Société, un mois au moins avant l'assemblée générale annuelle des actionnaires, au commissaire aux comptes qui commente ces documents dans son rapport.

20. Répartition des bénéfices.

20.1. Chaque année cinq pour cent au moins des bénéfices nets sont prélevés pour la constitution de la réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve aura atteint dix pour cent du capital social.

20.2. Après dotation à la réserve légale, l'assemblée générale des actionnaires décide de la répartition et de la distribution du solde des bénéfices nets.

20.3. Le Conseil d'Administration est autorisé à verser des acomptes sur dividendes en se conformant aux conditions prescrites par la loi.

Titre VI - Dissolution, Liquidation

21. Dissolution, Liquidation.

21.1. La Société peut être dissoute par une décision de l'assemblée générale des actionnaires, délibérant dans les mêmes conditions que celles prévues pour la modification des Statuts.

21.2. Lors de la dissolution de la Société, la liquidation s'effectue par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, nommés par l'assemblée générale des actionnaires.

21.3. A défaut de nomination de liquidateurs par l'assemblée générale des actionnaires, les Administrateurs sont considérés comme liquidateurs à l'égard des tiers.

Titre VII - Loi applicable

22. Loi applicable. La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents Statuts.

Souscription et libération

Les Statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants préqualifiés et tels que représentés ont déclaré souscrire les 10.000 (dix mille) actions comme suit:

- International Finance Services S.A	2.700 actions
- UCXA Management S.A	2.700 actions
- Sogecondroz S.A	1.800 actions
- Baucost S.A	900 actions
- The Tower S.A	900 actions
- Domaine de Gerbaifet S.A	1.000 actions

et les libérer intégralement par des versements en numéraire de sorte que la somme de EUR 31.000,- (trente et un mille euros) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire soussigné.

Déclaration

Le notaire rédacteur de l'acte déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

Estimation des frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, est évalué à EUR 1.300,- (mille trois cents euros).

Assemblée générale extraordinaire

Et à l'instant les comparants tels que représentés, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, à laquelle ils se reconnaissent dûment convoqués et à l'unanimité ils ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est fixé au 63-65, rue de Merl, L-2146 Luxembourg.
2. Sont appelés aux fonctions d'Administrateur pour une période maximale de 6 (six) ans, chacun pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018:
 - a) International Finance Services S.A., une société anonyme de droit belge ayant son siège social à B-1150 Bruxelles, 90 avenue Marquis de Villalobar, immatriculée sous le numéro d'entreprise 0440.869.156, dont le représentant permanent est M. Guy de CORDES;
 - b) UCXA Management S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L 2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 57.840, dont le représentant permanent est M. Ulrich FRANÇOIS;
 - c) Sogcondroz S.A., une société anonyme de droit belge ayant son siège social à B-1160 Bruxelles, 19, Drève du Prieuré, immatriculée sous le numéro d'entreprise 0430.475.112, dont le représentant permanent est M. Jean-Marie della FAILLE de LEVERGHEM;
 - d) Baucost S.A., une société de droit luxembourgeois ayant son siège social à L 1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande- Duchesse Charlotte, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 121.881, dont le représentant permanent est M. Jacques CLAEYS;
 - e) Domaine de Gerbaifet S.A., une société anonyme de droit belge ayant son siège social à B 6890 Libin, 16, Ferme de Gerbaifet, immatriculée sous le numéro d'entreprise 0436.684.694, dont le représentant permanent est M. Alexandre COPPEE.
 - f) Monsieur Guy de CORDES, né à Uccle (Belgique) le 2 mai 1938, demeurant à B-1150 Bruxelles, 90 avenue Marquis de Villalobar;
 - g) Monsieur Bernard FRANCOIS, né à Virton (Belgique) le 21 juin 1956, demeurant à B-6760 Virton, 4 rue du Corbé;
3. Messieurs Guy de Cordes et Monsieur Bernard FRANCOIS sont nommés Administrateurs délégués avec pouvoir de signature individuelle jusqu'à EUR 1.000.000,- (un million d'euros) pour une durée expirant lors de l'assemblée générale des actionnaires de l'année 2018.
4. La société International Finance Services S.A. est nommé Président du Conseil d'administration pour une période maximale de 6 (six) ans, pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018.
5. Est nommée commissaire aux comptes pour un mandat expirant lors de l'assemblée générale annuelle des actionnaires de l'année 2018, la Fiduciaire Jean Marc Faber & Cie S.à.r.l., ayant son siège à L-2146 Luxembourg, 63-65, rue de Merl, immatriculée au R.C.S. de Luxembourg sous le numéro B 60.219.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes,

Et après lecture, le mandataire des comparants prémentionné, connu par le notaire par ses nom, prénom, état civil et résidence, a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signe: A. BELLI, J. ELVINGER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 21 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61602. Reçu Soixante-Quinze Euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour expédition conforme, délivrée à la Société sur sa demande, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002157/283.

(130000912) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Tatra Holdings S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 172.904.

In the year two thousand twelve, on the eleventh day of December, before us Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held the extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of Tatra Holdings S.C.A., a Luxembourg corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) existing under the laws of Luxembourg, having its registered office at 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 172.904, incorporated pursuant to a deed of Maître Paul Bettingen, notary residing in Niederanven, on 15 November 2012, not yet published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

The articles of association of the Company (the Articles) have not been amended since the incorporation.

The Meeting is presided by Mr. Alexander Koch, lawyer, professionally residing in Luxembourg,

who appoints Ms. Monique Drauth, notary clerk, professionally residing in Luxembourg as secretary.

The Meeting designates Mr. Jean-Paul Schmit, notary clerk, residing in Luxembourg as scrutineer.

The president then asks the notary to enact the following:

I. That the agenda of the Meeting is worded as follows:

1. Waiver of the convening notice;

2. Increase of the share capital of the Company by an amount of sixty-nine thousand euro (EUR 69,000.-), in order to bring the share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), by the issue of sixty-nine thousand (69,000) new ordinary shares (the New Ordinary Shares) of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

3. Waiver of the preferential subscription right of the managing shareholder of the Company and subscription and payment of the New Ordinary Shares by way of a contribution in cash and allocation of the surplus cash contribution into a share premium account of the Company;

4. Subsequent amendment of article 5.1 of the Articles in order to reflect the increase of the share capital adopted under item 2.

5. Miscellaneous.

II. That the shareholders present or represented, the proxies of the represented shareholders and the number of their shares are shown on an attendance list; this attendance list, after having been signed by the shareholders and the proxies of the represented shareholders, has been controlled and signed by the board of the meeting.

The proxies of the represented shareholders initialled "ne varietur" by the appearing parties, will remain annexed to the present deed.

III. It appears from the said attendance list, that all the shares representing the share capital of the Company in circulation are present or represented at the present Meeting, so that the Meeting can validly decide on all the items of the agenda which have previously been communicated to the shareholders present and represented, each of them expressly declaring to acknowledge it.

IV. The shareholders present or represented by their attorney-in-fact then decide to take the following resolutions:

First resolution

The entirety of the corporate share capital being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of sixty-nine thousand euro (EUR 69,000.-), in order to bring the share capital from its current amount of thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-) to one hundred thousand euro (EUR 100,000.-), by the issue of sixty-nine thousand (69,000) New Ordinary Shares of the Company, having a nominal value of one euro (EUR 1.-) each.

Subscription - Payment of the New Shares

The Meeting, after having acknowledged the waiver of the preferential subscription right of the Managing Shareholder, records the subscription and the full payment of the New Ordinary Shares by way of a contribution in cash as follows:

- Mid Europa Fund III LP, a limited partnership organized under the laws of Guernsey, having its registered office at Tudor House, 2nd Floor, Le Bordage, St Peter Port, GY1 1BT Guernsey, Island of Guernsey, Island of Guernsey and registered with the Guernsey Registrar of Companies under number 836, represented by Mr. Alexander Koch, prenamed, hereby declares that it subscribes to sixty-nine thousand (69,000) New Ordinary Shares of the Company and fully pays up such new shares and a share premium in the amount of one million nine hundred and one thousand three hundred

euro (EUR 1,901,300.-) by way of a contribution in cash in an aggregate amount of one million nine hundred and seventy thousand three hundred euro (EUR 1,970,300.-).

The Meeting resolves to allocate sixty-nine thousand euro (EUR 69,000.-) to the share capital of the Company and to allocate the surplus of the cash contribution in the amount of one million nine hundred and one thousand three hundred euro (EUR 1,901,300.-) to a share premium account of the Company.

Proof of the full payment of the above mentioned New Ordinary Shares for an amount of sixty-nine thousand euro (EUR 69,000.-), has been given to the undersigned notary by a blocking certificate dated 11 December 2012.

Third resolution

As a consequence of the foregoing resolutions, the Meeting resolves to amend article 5 of the Articles so that it shall henceforth read as follows:

" **Art. 5.1.** The Company's corporate capital is set at one hundred thousand euro (EUR 100,000.-) consisting of one management (1) share (the Management Share) and ninety-nine thousand nine hundred and ninety-nine (99,999) ordinary shares (the Ordinary Shares together with the Management Share referred to as the Shares), all in registered form with a par value of one euro (EUR 1.-) each, subscribed and fully paid up."

Estimate of costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately two thousand and six hundred euro (EUR 2,600.00).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French texts, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary, by their surnames, Christian names, civil status and residences, the said persons appearing signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le onzième jour du mois de décembre, par-devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg.

s'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de Tatra Holdings S.C.A., une société en commandite par actions, ayant son siège social au 11-13, boulevard de la Foire, L-1528 Luxembourg, immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172.904, constituée suivant un acte de Maître Paul Bettingen, notaire de résidence à Luxembourg, le 15 novembre 2012, pas encore publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (la Société).

Les statuts de la Société (les Statuts) n'ont pas été modifiés depuis la constitution.

L'Assemblée est présidée par M. Alexander Koch, avocat, de résidence professionnelle à Luxembourg, qui nomme Mme Monique Drauth, salariée, de résidence professionnelle à Luxembourg en qualité de secrétaire.

L'Assemblée désigne M. Jean-Paul Schmit, salarié, de résidence à Luxembourg en qualité de scrutateur.

Le président a requis le notaire d'acter ce qui suit:

I. Que l'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux convocations;

2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-), par l'émission de soixante-neuf mille (69.000) nouvelles actions ordinaires de la Société (les Nouvelles Actions Ordinaires), ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune;

3. Renonciation au droit de souscription préférentiel de l'Actionnaire-Gérant-Commandité, souscription et libération des Nouvelles Actions Ordinaires par apport en numéraire et affectation du surplus de l'apport en numéraire au compte de réserve prime d'émission de la Société;

4. Modification subséquente de l'article 5.1 des Statuts afin de refléter l'augmentation de capital social adoptée au point 2.

5. Divers.

II. Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence; cette liste de présence, après avoir été signée par les actionnaires présents et les mandataires des actionnaires représentés, a été contrôlée et signée par les membres du bureau.

Resteront annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été paraphées „ne varetur par les comparants.

III. Il apparaît de ladite liste de présence que toutes les actions en circulation représentant le capital social de la Société sont présentes ou représentées, de sorte que l'Assemblée peut valablement délibérer sur tous les points de l'ordre du jour qui a été communiqué au préalable aux associés présents ou représentés, chacun d'entre eux déclarant le reconnaître.

IV. Les associés présents ou représentés par leur mandataire ont décidé de prendre les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, les associés se considérant eux-mêmes comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,-) afin de porter le capital social de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à cent mille euros (EUR 100.000,-), par l'émission de soixante-neuf mille (69.000) Nouvelles Actions Ordinaires ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1.-) chacune.

Souscription - Paiement

L'Assemblée décide, après avoir pris acte de la renonciation au droit de souscription préférentiel de l'Actionnaire-Gérant-Commandité, d'accepter et d'enregistrer la souscription et la libération intégrale des Nouvelles Actions Ordinaires de la manière suivante:

- Mid Europa Fund III LP, une limited partnership organisée sous le droit de l'Île de Guernsey, ayant son siège social à Ogier House, St Julian's Avenue, St Peter Port, GY1 1WA Guernsey, Île de Guernsey et immatriculée auprès du Registre des Sociétés de l'Île de Guernsey sous le numéro 836, représentée par Me Alexander Koch, précité, déclare par les présentes souscrire à soixante-neuf mille (69.000) Nouvelles Actions Ordinaires et libère entièrement ces actions ainsi qu'une prime d'émission de un million neuf cent un mille trois cents euros (EUR 1.901.300,-) par un apport en numéraire d'un montant total de un million neuf cent soixante dix mille trois cents euros (EUR 1.970.300,-).

L'Assemblée décide d'affecter soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,-) au capital social de la Société et d'allouer le surplus de l'apport en numéraire d'un montant de un million neuf cent un mille trois cents euros (EUR 1.901.300,-) à une prime d'émission de la Société.

Preuve du paiement intégral des nouvelles actions mentionnées ci-dessus pour un montant total de soixante-neuf mille euros (EUR 69.000,-) a été documentée au notaire par un certificat de blocage daté du 11 décembre 2012.

Troisième résolution

En conséquence des résolutions précédentes, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1 des Statuts de sorte qu'il aura désormais la teneur suivante:

« **Art. 5.1.** Le capital social souscrit de la Société est fixé à cent mille euros (EUR 100.000,-), représenté par une (1) action de commandité (l' Action de Commandité) et quatre vingt dix-neuf mille quatre-vingt dix neuf (99.999) actions ordinaires (les Actions Ordinaires ensemble avec l'Action de Commandité étant définies comme les Actions), toutes sous forme nominatives, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, souscrites et entièrement libérées.»

Frais

Les dépenses, frais, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte sont estimés approximativement à deux mille six cents euros (EUR 2.600,-).

Le notaire soussigné qui comprend et parle anglais, déclare que la partie comparante ci-dessus l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, à la requête de la même partie, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé, date qu'en tête des présentes, à Luxembourg.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, connus du notaire par noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Koch, Drauth, Schmit, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 12 décembre 2012. Relation: LAC/2012/59173. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 24 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002781/162.

(130001866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Synavic S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 104.382.

—
Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue au siège social en date du 18 décembre 2012

1^{ère} résolution

Le Conseil d'Administration prend acte de la démission de Monsieur Romain THILLENS avec effet immédiat, de sa fonction d'Administrateur au sein de la société et décide de coopter Madame Brigitte DENIS, demeurant professionnellement au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, au poste d'Administrateur en remplacement de l'Administrateur sortant jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en 2017.

Le Conseil d'Administration

Christophe BLONDEAU / Cornelia METTLEN

Administrateur et Président du Conseil d'Administration / Administrateur

Référence de publication: 2013002778/16.

(130002164) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

TeO s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or.
R.C.S. Luxembourg B 157.308.

—
DISSOLUTION

L'an deux mil douze, le quatorze décembre,

Par-devant Maître Camille MINES, notaire de résidence à Capellen,

A comparu:

Madame Tessy OLINGER, architecte diplômée, née le 21 septembre 1980 à Luxembourg, demeurant à L-6834 Biber, 2, Kiirchstrooss.

Laquelle, es-qualité qu'elle agit, a déclaré:

Qu'elle est la seule associée de la société à responsabilité limitée TeO s.à r.l. avec siège à L-2265 Luxembourg, 7, rue de la Toison d'Or, constituée par acte du notaire instrumentaire en date du 23 novembre 2010, publié au Mémorial C numéro 186 du 29 janvier 2011, inscrite au Registre de Commerce de Luxembourg sous le numéro B 157.308 et dont les statuts n'ont pas encore été modifiés.

Que la société a cessé toute activité commerciale.

Que les comptes sociaux sont parfaitement connus de l'associée et sont approuvés par elle.

Que tout le passif de la société a été apuré et que tout l'actif a été distribué à l'associée.

Que la comparante n'a plus de revendication envers la société.

Ceci approuvé, la comparante a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

1. La société TeO s.à r.l. est dissoute et liquidée avec effet immédiat.
2. Pour autant que de besoin, Madame Tessy OLINGER, préqualifiée, est à considérer comme liquidateur, qui est également personnellement et solidairement responsable des frais des présentes.
3. Les documents de la société seront conservés pendant un délai de cinq ans au domicile de Madame OLINGER à L-6834 Biber, 2, Kiirchstrooss.
4. Au cas où, par impossible, une dette ou une créance aurait échappé au liquidateur, l'associée susdite en supporterait les frais ou en ferait le bénéfice.

Dont acte, fait et passé à Capellen, en l'étude du notaire instrumentant.

Et après lecture faite et interprétation donnée de tout ce qui précède à la comparante, connue du notaire par nom, prénom, état et demeure, elle a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: T. OLINGER, C. MINES.

Enregistré à Capellen, le 17 décembre 2012. Relation: CAP/2012/4850. Reçu soixante-quinze euros. 75,-€.

Le Receveur (signé): I. Neu.

Pour copie conforme.

Capellen, le 20 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002783/38.

(130002202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Berkeley 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 144.379.

—
Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 17 décembre 2012

En date du 17 décembre 2012, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de Berkeley 1 S.à r.l., associé unique de la Société, est également transféré à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Berkeley 2 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013003643/17.

(130003589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Brookfield Aylesbury S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 20.000,00.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 131.227.

—
EXTRAIT

En date du 24 Décembre 2012, l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

- Acceptation de la démission de Mr. Frank Lochan comme gérant de la société avec effet au 1^{er} janvier 2013;

- Nomination au poste de gérant de Mr. Gregor Dalrymple, né le 16 mai 1960 à Edinburg (Royaume Uni) et avec adresse privée au 18B, rue de la Chapelle, L-8071 Strassen, Luxembourg avec effet au 1^{er} janvier 2013 et pour une durée indéterminée.

Pour extrait conforme.

Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003656/16.

(130003890) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

KAM Mezzanine Investors 2 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**Capital social: GBP 115.000,00.**

Siège social: L-2440 Luxembourg, 63, rue de Rollingergrund.

R.C.S. Luxembourg B 157.055.

—
In the year two thousand and twelve, on eighteenth December,

before us Maître Edouard DELOSCH, notary, residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg,

There appeared:

KAM Mezzanine Investors 3 S.à r.l. a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred fifteen thousand British Pound Sterling (GBP 115,000.-) with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157042 (the "Shareholder"),

Hereby represented by Nicolas Gauzès, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy given on 17 December 2012.

The said proxy shall be annexed to the present deed.

The Shareholder has requested the undersigned notary to record that the Shareholder is the sole shareholder of KAM Mezzanine Investors 2 S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of one hundred fifteen thousand British Pound Sterling (GBP 115,000.-), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, incorporated following a deed of Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 24 November 2010, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 62 of 12 January 2011 and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 157.055 (the "Company"). The articles of incorporation of the Company have for the last time been amended following a deed of

Maître Jean-Joseph Wagner, notary residing in Sanem, of 21 December 2010, published in the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1017 of 17 May 2011.

The Shareholder, represented as above mentioned, having recognised to be duly and fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda

- 1 To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
- 2 To appoint the liquidator.
- 3 To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
- 4 Miscellaneous.

has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The Shareholder resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholder resolved to appoint Avega Services S.à r.l., a société à responsabilité limitée governed by the laws of Luxembourg, having a share capital of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), with registered office at 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 140376 as liquidator.

Third resolution

The Shareholder resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as a defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission; grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholder resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Expenses

The expenses, costs, fees and charges are borne by the Company as a result of the present deed.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same party and in case of divergences between the English and the French text, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg by the undersigned notary, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such person signed together with the undersigned notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille douze, le dix-huit décembre.

Par-devant nous Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg,

A comparu:

KAM Mezzanine Investors 3 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de cent quinze mille livres sterling (GBP 115.000.-), ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 157042 (l'«Associé»),

représentée aux fins des présentes par Nicolas Gauzès, demeurant à Luxembourg, aux termes d'une procuration donnée le 17 décembre 2012.

La prédite procuration restera annexée aux présentes.

L'Associé a requis le notaire instrumentant d'acter que l'Associé est le seul et unique associé de KAM Mezzanine Investors 2 S.à r.l., une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant un capital social de cent quinze mille livres sterling (GBP 115.000,-), dont le siège social est au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg, constituée suivant acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 24 novembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 62 du 12 janvier 2011 et immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg, sous le numéro B 157.055 (la «Société»). Les statuts ont été modifiés la dernière fois par un acte de Maître Jean-Joseph Wagner, notaire de résidence à Sanem en date du 21 décembre 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 1017, en date du 17 mai 2011.

L'Associé, représenté comme indiqué ci-avant, reconnaissant avoir été dûment et pleinement informé des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1 Dissolution de la Société et mise en liquidation de la Société.
 - 2 Nomination d'un liquidateur.
 - 3 Détermination des pouvoirs conférés au liquidateur et de la rémunération du liquidateur.
 - 4 Divers.
- a requis le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'Associé a décidé la dissolution de la Société et la mise en liquidation de celle-ci, avec effet immédiat.

Deuxième résolution

L'Associé a décidé de nommer Avega Services S.à r.l. une société à responsabilité limitée régie par les lois de Luxembourg, avec un capital social de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-), ayant son siège social au 63, rue de Rollingergrund, L-2440 Luxembourg, Grand-Duché du Luxembourg et immatriculée sous le numéro B 140376 comme liquidateur.

Troisième résolution

L'Associé a décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le liquidateur disposera des pouvoirs les plus étendus pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question.

Le liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le liquidateur peut, au nom et pour le compte de la Société et conformément à la loi, racheter des parts sociales émises par la Société.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité, payer aux associés des avances sur le boni de liquidation.

Le liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à un ou plusieurs mandataires des pouvoirs qu'il croit appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

La Société en liquidation est valablement et sans limitation engagée envers des tiers par la signature du liquidateur pour tous les actes y compris ceux impliquant tout fonctionnaire public ou notaire.

L'Associé a décidé d'approuver la rémunération du liquidateur telle que convenue entre les parties concernées.

Frais

Les frais, dépenses, honoraires et charges de toute nature sont payables par la Société en raison du présent acte.

Le notaire soussigné qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la demande de la partie comparante ci-avant, le présent acte est rédigé en langue anglaise, suivi d'une version française, et qu'à la demande de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise primera.

Dont acte fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, connu du notaire soussigné par ses nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: N. GAUZÈS, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 20 décembre 2012. Relation: DIE/2012/15277. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): pd. RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 04 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002529/129.

(130002006) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Chrysaor S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 671.666,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 9, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 153.285.

Les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Signature

Le mandataire

Référence de publication: 2013003701/13.

(130004254) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Sithe Global Offshore Holdco, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 105.225.

DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the 19th day of the month of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SG Consolidated Holdings, LLC, a company incorporated under the laws of Delaware State (U.S.A), having its corporate seat in New York, United States of America, with address at 277, Park Avenue 40th floor NY 10172 New York registered with the Secretary of State of the State of Delaware under number 100081983-4782254 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Bob Scharfe, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal dated 14th December 2012 which, after having been signed *in varietur* by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together, being the Sole Shareholder of and holding all the shares in issue in Sithe Global Offshore Holdco S.à.r.l. (the "Company"), a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 105.225, has been incorporated by deed of Maître Henri Hellinckx, notary residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, enacted on 8 November 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 344 of 18 April 2005.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) That the subscribed share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (12.500,- EUR) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred Euros (100,- EUR) per share (the "Shares").

(B) That the Sole Shareholder declares having full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

(C) That the Sole Shareholder is the sole holder of all the Shares in issue in the Company and that as Sole Shareholder thereof, declares explicitly to dissolve and liquidate the Company.

(D) That the Sole Shareholder acknowledges the state of the Company's assets and liabilities, takes over all assets and assumes all liabilities of the dissolved Company known or unknown at the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all the liabilities.

(E) That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

(F) That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started 1st January 2012 and ended as a result of the dissolution of the Company at the date hereof.

(G) That the Sole Shareholder decides to fully discharge the sole Manager of the Company for the due performance of his duties up to the date hereof.

(H) That the records and documents of the Company shall be kept for a period of at least five years at the former registered office of the dissolved Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about nine hundred and fifty euro (EUR 950.00).

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancies between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his/her respective name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-neuvième jour du mois de décembre,

Par-devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg, (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SG Consolidated Holdings, LLC, une société constituée selon les lois de L'Etat du Delaware (Etats Unis), avec siège social à New York, aux Etats Unis dont l'adresse est à 277, Park Avenue 40th floor NY 10172 New York et inscrite au registre du 'Secretary of State of the State of Delaware' sous le numéro 100081983-4782254 Associé Unique», représentée par Me Bob Scharfe, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 14 décembre 2012 qui, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être enregistrés ensemble, étant l'Associé Unique de et détenant la totalité des parts sociales en émission de Sithe Global Offshore Holdco S.à.r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, Rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.225, a été constituée suivant acte reçu de Maître Hellinckx, notaire de résidence à Mersch, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 8 novembre 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 344 du 18 avril 2005. La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'instrumenter ce qui suit:

A. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les «Parts Sociales»).

B. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société.

C. Que l'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les Parts Sociales émises dans la Société et qu'en tant qu'Associé Unique de la Société il déclare expressément dissoudre et liquider la Société.

D. Que l'Associé Unique prend connaissance de l'état des actifs et passifs de la Société, qu'il reprend à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société sera achevée sans préjudice du fait que l'Associé Unique répond personnellement de tous les engagements de la Société.

E. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des Associés de la Société dissoute.

F. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2012 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

G. Que l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date des présentes

H. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans minimum à l'ancien siège social de la Société dissoute.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelques forme que ce soit, qui sont dus par la Société ou qui deviendraient dus par elle en connexion avec le présent acte sont estimés à environ neuf cent cinquante euros (EUR 950,-).

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: Scharfe, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61029. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002718/95.

(130001898) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Consulting & Co. S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 139.664.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société CONSULTING & CO S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour CONSULTING & CO S.A.

Référence de publication: 2013003759/13.

(130003389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Palais du Tapis d'Orient S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-8008 Strassen, 132, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 173.879.

—
STATUTEN

Im Jahre zweitausendundzwölf, am fünften Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Martine SCHAEFFER mit Amtssitz in Luxemburg.

Ist erschienen:

Herr Soheil NASSERI, Geschäftsmann, geboren am 18. April 1950 in Mahallat (Iran), wohnhaft in 78, rue du Nord, L-7242 Helmsange.

Dieser Komparent ersucht den amtierenden Notar die Satzungen einer zu gründenden Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung wie folgt zu beurkunden:

Art. 1. Es wird eine Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung, welche den Bestimmungen des Gesetzes vom 10. August 1915 über die Handelsgesellschaften unterworfen ist, einschließlich den Änderungsgesetzen und insbesondere dem Gesetz vom 28. Dezember 1992 über die Ein-Personen-Gesellschaft mit beschränkter Haftung gegründet.

Art. 2. Gegenstand und Zweck der Gesellschaft ist der Kauf und Verkauf von Gütern aller Art.

Die Gesellschaft kann sich an Geschäften sowohl im In- als auch im Ausland beteiligen, die einen ähnlichen Zweck verfolgen; sie kann weiterhin sämtliche handelsübliche, industrielle und finanzielle Operationen vornehmen, welche direkt oder indirekt auf den Hauptzweck Bezug haben.

Die Gesellschaft kann Niederlassungen sowohl im In- als auch im Ausland eröffnen.

Art. 3. Die Gesellschaft trägt die Bezeichnung "Palais du Tapis d'Orient S.à r.l.".

Art. 4. Der Sitz der Gesellschaft befindet sich in Strassen.

Durch einfachen Beschluss der Gesellschafterversammlung kann der Sitz an jeden anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg verlegt werden.

Er kann innerhalb der Gemeinde durch einfachen Beschluss der Geschäftsführung verlegt werden.

Art. 5. Die Dauer der Gesellschaft ist unbestimmt.

Art. 6. Das Stammkapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR), eingeteilt in einhundert (100) Anteile von jeweils einhundertfünfundsiebzig Euro (125.- EUR).

Art. 7. Die Anteile sind zwischen Gesellschaftern frei übertragbar. Für den Fall der Veräußerung an Drittpersonen sind die anderen Gesellschafter vorkaufsberechtigt. Sie können an Drittpersonen nur mit der Zustimmung aller in der Generalversammlung abgegebenen Stimmen übertragen werden.

Bei Sterbefall können die Anteile ohne besondere Zustimmung an die Erbberechtigten übertragen werden.

Art. 8. Weder Tod, Verlust der Geschäftsfähigkeit, Konkurs noch Zahlungsunfähigkeit eines Gesellschafters lösen die Gesellschaft auf.

Art. 9. Gläubiger, Berechtigte oder Erben können in keinem Fall Antrag auf Siegelanlegung am Gesellschaftseigentum oder an den Gesellschaftsunterlagen stellen.

Art. 10. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern geleitet, welche nicht Gesellschafter sein müssen und welche von der Generalversammlung ernannt werden.

Die jeweiligen Befugnisse des oder der Geschäftsführer, sowie die Dauer deren Mandate werden bei ihrer Ernennung durch die Generalversammlung festgelegt.

Der oder die Geschäftsführer können unter ihrer Verantwortung ihre Befugnisse ganz oder teilweise an einen oder mehrere Bevollmächtigte weiterleiten.

Art. 11. Bezüglich der Verbindlichkeiten der Gesellschaft gehen die Geschäftsführer keine persönlichen Verpflichtungen ein. Als Beauftragte sind sie nur für die Ausführung ihres Mandats verantwortlich.

Art. 12. Jeder Gesellschafter ist stimmberechtigt, ganz gleich wie viele Anteile er hat. Er kann so viele Stimmen abgeben wie er Anteile innehat. Jeder Gesellschafter kann sich regelmäßig bei der Generalversammlung auf Grund einer Sondervollmacht vertreten lassen.

Art. 13. Das Geschäftsjahr beginnt am 1. Januar und endet am 31. Dezember eines jeden Jahres.

Art. 14. Am 31. Dezember eines jeden Jahres werden die Konten abgeschlossen und die Geschäftsführer erstellen innerhalb der ersten sechs Monate den Jahresabschluss in Form einer Bilanz nebst Gewinn- und Verlustrechnung.

Art. 15. Jeder Gesellschafter kann am Gesellschaftssitz, während der Geschäftszeit Einsicht in die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung nehmen.

Art. 16. Der nach Abzug der Kosten, Abschreibungen und sonstigen Lasten verbleibende Betrag stellt den Nettogewinn dar.

Fünf Prozent dieses Gewinns werden der gesetzlichen Reserve zugeführt bis diese zehn Prozent des Gesellschaftskapitals erreicht hat.

Art. 17. Im Falle der Auflösung der Gesellschaft wird die Liquidation von einem oder mehreren, von der Generalversammlung ernannten Liquidatoren, die keine Gesellschafter sein müssen, durchgeführt. Die Generalversammlung legt deren Befugnisse und Bezüge fest.

Für alle Punkte die nicht in dieser Satzung festgelegt sind, verweisen die Gründer auf die gesetzlichen Bestimmungen.

Der amtierende Notar bescheinigt, dass die Bedingungen von Artikel 183 des Gesetzes vom 18. September 1933 über die Handelsgesellschaften erfüllt sind.

Zeichnung der Anteile

Die einhundert (100) Anteile wurden vollständig durch Herr Soheil NASSERI, vorgeannt, übernommen.

Diese Anteile wurden vollständig und in bar eingezahlt, sodass die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (12.500.- EUR) der Gesellschaft zur Verfügung steht, wie dies dem amtierenden Notar nachgewiesen wurde und von diesem ausdrücklich bestätigt wurde.

Übergangsbestimmungen

Das erste Geschäftsjahr beginnt am heutigen Tage und endet am 31. Dezember 2013.

Kosten

Die der Gesellschaft aus Anlass ihrer Gründung anfallenden Kosten, Honorare und Auslagen werden auf eintausendzweihundert Euro (1.200.- EUR) geschätzt.

Anmerkung

Der amtierende Notar hat den Kompargenten darauf aufmerksam gemacht, dass die hier zuvor gegründete Gesellschaft vor jeglicher geschäftlicher Aktivität, im Besitz einer formgerechten Handelsgenehmigung in Bezug auf den Gesellschaftszweck sein muss, was die Kompargenten ausdrücklich anerkannt haben.

Generalversammlung

Sodann fasste die alleinige Gesellschafterin, welche das gesamte Stammkapital vereinigt, folgende Beschlüsse:

1. Zum alleinigen Geschäftsführer auf unbestimmte Dauer wird Herr Soheil NASSERI, Geschäftsmann, geboren am 18. April 1950 in Mahallat (Iran), wohnhaft in 78, rue du Nord, L-7242 Helmsange, ernannt.
2. Die Gesellschaft wird nach außen verpflichtet durch die alleinige Unterschrift des Geschäftsführers.
3. Die Anschrift der Gesellschaft lautet: 132, route d'Arlon, L-8008 Strassen.

Worüber Urkunde, aufgenommen in Luxemburg, in der Amtsstube.

Und nach Vorlesung von allem Vorstehenden an den Erschienenen, dem Notar nach Namen, gebräuchlichem Vornamen, Stand und Wohnort bekannt, hat derselbe gegenwärtige Urkunde mit dem Notar unterschrieben.

Signé: S. Nasser et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 6 décembre 2012. LAC/2012/58200. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, sur papier libre, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002641/95.

(130001844) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Creative Investments Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 108.277.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société CREATIVE INVESTMENTS LUXEMBOURG S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour Creative Investments Luxembourg S.A.

Référence de publication: 2013003764/13.

(130003392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

ResDev Luxembourg Holdco 1, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 99.860.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and twelve, on the nineteenth day of the month of December.

Before Maître Léonie GRETHEN, notary residing in Luxembourg, (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

Sithe Global Offshore Holdco S.à.r.l., a company incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office in Luxembourg, at L-2346 Luxembourg, 20, Rue de la Poste, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 105.225 (the "Sole Shareholder"), represented by Me Bob Scharfe, lawyer, residing in Luxembourg, pursuant to a proxy given under private seal on 18th December 2012 which, after having been signed ne varietur by the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be registered together, being the Sole Shareholder of and holding all the shares in issue in ResDev Luxembourg Holdco 1 S.à.r.l., a société à responsabilité limitée having its registered office at L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste, registered with the Registre de Commerce et des Sociétés of Luxembourg under number B 99.860 (the "Company"), has been incorporated by deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, enacted on 3 March 2004, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") number 524 of 19 May 2004.

The appearing party declared and requested the notary to record as follows:

(A) That the subscribed share capital of the Company is currently set at twelve thousand five hundred Euros (12.500,- EUR) represented by one hundred and twenty-five (125) shares of a par value of one hundred Euros (100,- EUR) per share (the "Shares").

(B) That the Sole Shareholder declares having full knowledge of the articles of incorporation and of the financial standing of the Company.

(C) That the Sole Shareholder is the sole holder of all the Shares in issue in the Company and that as Sole Shareholder thereof, declares explicitly to dissolve and liquidate the Company.

(D) That the Sole Shareholder acknowledges the state of the Company's assets and liabilities, takes over all assets and assumes all liabilities of the dissolved Company known or unknown at the date of the present deed and that the liquidation of the Company is completed without prejudice as the Sole Shareholder assumes all the liabilities.

(E) That the shareholders' register of the dissolved Company has been cancelled.

(F) That the Sole Shareholder declares approving the annual accounts of the Company for the financial year started 1st January 2012 and ended as a result of the dissolution of the Company at the date hereof.

(G) That the Sole Shareholder decides to fully discharge the sole Manager of the Company for the due performance of his duties up to the date hereof.

(H) That the records and documents of the Company shall be kept for a period of at least five years at the former registered office of the dissolved Company.

Costs

The costs, expenses, fees and charges, in whatsoever form, which are to be borne by the Company or which shall be charged to it in connection with the present deed, have been estimated at about eight hundred and fifty euro (EUR 850.00).

Whereof, the present notarial deed is drawn up in Luxembourg on the day indicated at the beginning of this document.

The undersigned notary, who speaks and understands English, states that the present deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the appearing party, the English text shall prevail in case of any discrepancies between the English and the French texts.

This document having been read to the appearing person, who is known to the notary, by his/her respective name, first name, civil status and residence, the said person signed together this original deed with us, the notary.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil douze, le dix-neuvième jour du mois décembre,

Par devant Maître Léonie GRETHEN, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché du Luxembourg).

A comparu:

Sithe Global Offshore Holdco S.à.r.l., une société constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, avec siège social à Luxembourg dont l'adresse est à L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 105.225 (l'«Associé Unique»), représentée par Me Bob Scharfe, maître en droit, résidant à Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée le 18 décembre 2012 qui, après avoir été signée ne varietur par la partie comparante et le notaire soussigné, restera attachée au présent acte afin d'être enregistrés ensemble, étant l'Associé Unique de et détenant la totalité des parts sociales en émission de ResDev Luxembourg Holdco 1 S.à.r.l., une société à responsabilité limitée ayant son siège social à L-2346 Luxembourg, 20, Rue de la Poste, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 99.860 (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu de Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, daté du 3 mars 2004, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations ("Mémorial") numéro 524 du 19 mai 2004.

La partie comparante a déclaré et a demandé au notaire d'instrumenter ce qui suit:

A. Que le capital social de la Société s'élève actuellement à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales d'une valeur nominale de cent euros (100,- EUR) chacune (les «Parts Sociales»).

B. Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et des états financiers de la Société.

C. Que l'Associé Unique est le seul détenteur de toutes les Parts Sociales émises dans la Société et qu'en tant qu'Associé Unique de la Société il déclare expressément dissoudre et liquider la Société.

D. Que l'Associé Unique prend connaissance de l'état des actifs et passifs de la Société, qu'il reprend à sa charge tous les actifs et passifs de la Société dissoute connus ou inconnus à la date du présent acte et que la liquidation de la Société sera achevée sans préjudice du fait que l'Associé Unique répond personnellement de tous les engagements de la Société.

E. Qu'il a été procédé à l'annulation du registre des Associés de la Société dissoute.

F. Que l'Associé Unique déclare approuver les comptes annuels de la Société pour l'année sociale qui a commencé le 1^{er} janvier 2012 et se terminant suite à la dissolution de la Société à la date du présent acte.

G. Que l'Associé Unique décide de donner pleine et entière décharge à chaque membre du conseil de gérance de la Société dissoute pour l'exécution de leurs mandats jusqu'à la date des présentes

H. Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une période de cinq ans minimum à l'ancien siège social de la Société dissoute.

Dépenses

Les coûts, dépenses, frais et charges, sous quelques forme que ce soit, qui sont dus par la Société ou qui deviendraient dus par elle en connexion avec le présent acte sont estimés à environ huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Fait et passé à Luxembourg, à la date mentionnée ci-dessus.

Le notaire soussigné, qui connaît la langue anglaise, constate que sur demande de la partie comparante, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande de la même partie et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la partie comparante, connue du notaire instrumentant d'après son nom, prénom usuel, état et demeure, a signé avec le notaire instrumentant la présente minute.

Signé: Scharfe, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/61031. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002684/95.

(130001889) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Clarins Ventures S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 82.156.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société CLARINS VENTURES S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour CLARINS VENTURES S.A.

Référence de publication: 2013003745/13.

(130003354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Centre de Télécommunications et Téléinformatiques Luxembourgeois, Société Anonyme.

Siège social: L-2413 Luxembourg, 43, rue du Père Raphaël.

R.C.S. Luxembourg B 33.061.

—
Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013003729/12.

(130003828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.625,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 112.077.

—
In the year two thousand and twelve, on the fourteenth day of December,

Before Maître Léonie Grethen, notary, residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg),

There appeared the following:

Matrix EPH S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), incorporated under the laws of the Grand-Duchy of Luxembourg, with registered office at 40, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, with a share capital of EUR 952,500, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 117 647, ("Matrix EPH"),

Matrix German Portfolio N.1 GmbH & Co KG, a private limited liability company ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), incorporated under the laws of Germany, with registered office at 46, Mainzer Landstrasse, D-60325 Frankfurt am Main, Germany, registered with the Companies Register of Frankfurt am Main under number HRA 44161 ("Matrix German Portfolio GmbH"),

Matrix EPH and Matrix German Portfolio GmbH being hereafter jointly referred to as the "Shareholders",

each represented by Mr Florian Grasso, lawyer, with professional address in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), by virtue of proxies, which, after having been initialled and signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such parties, represented as above stated, declared that they currently hold all the one hundred and one (101) shares with a nominal value of one hundred and twenty-five euro (EUR 125.-) each issued by Matrix German Portfolio No 1

Munster S.à r.l., a private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), with registered office at 40, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of twelve thousand six hundred and twenty-five euro (EUR 12,625.-), registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 112 077 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Mersch, Grand Duchy of Luxembourg, on 9 November 2005, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 401 dated 23 February 2006 (the "Company"). The Company's articles of incorporation have been amended for the last time by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, on 22 January 2007, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 886 dated 15 May 2007.

The appearing parties, represented as above stated, being all the Shareholders of the Company, recognised to be fully informed of the resolutions to be taken on the basis of the following agenda:

Agenda:

1. To dissolve the Company and to put the Company into liquidation.
2. To appoint the liquidator.
3. To determine the powers to be given to the liquidator and the remuneration of the liquidator.
4. Miscellaneous.

The appearing parties, represented as above stated, requested the notary to document the following resolutions which they passed each with unanimous vote.

First resolution

The Shareholders resolved to dissolve the Company and to put the Company into liquidation with immediate effect.

Second resolution

The Shareholders resolved to appoint A3T S.A., société anonyme, with registered office at 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 158.687, as liquidator.

Third resolution

The Shareholders resolved that, in performing his duties, the liquidator shall have the broadest powers to carry out any act of administration, management, or disposal concerning the Company, whatever the nature or size of the operation.

The liquidator shall have the corporate signature and shall be empowered to represent the Company towards third parties, including in court either as a plaintiff or as defendant.

The liquidator may waive all property and similar rights, charges, actions for rescission, grant any release, with or without payment, of the registration of any charge, seizure, attachment or other opposition.

The liquidator may in the name and on behalf of the Company and in accordance with the law, redeem shares issued by the Company.

The liquidator may under his own responsibility, pay advances on the liquidation profits to the shareholders.

The liquidator may under his own responsibility grant for the duration as set by him to one or more proxy-holders such part of his powers as he deems fit for the accomplishment of specific transactions.

The Company in liquidation is validly bound towards third parties without any limitation by the sole signature of the liquidator for all deeds and acts including those involving any public official or notary public.

The Shareholders resolved to approve the remuneration of the liquidator as agreed among the parties concerned.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately eight hundred and fifty euro (EUR 850.00).

The undersigned notary, who understands English, states that on request of the appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day indicated at the beginning of this deed.

The document having been read to the appearing parties' proxyholder known to the notary by name, first name, civil status and residence, the appearing party's proxyholder signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la traduction en français du texte qui précède

L'an deux mille douze, le quatorzième jour du mois de décembre.

Par devant Maître Léonie Grethen, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

ONT COMPARU:

Matrix EPH S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée selon les lois du Grand Duché de Luxembourg, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, avec un capital social de EUR 952.500, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 117 647 ("Matrix EPH"),

Matrix German Portfolio N.1 GmbH & Co KG, une société à responsabilité limitée ("Gesellschaft mit beschränkter Haftung"), constituée selon les lois d'Allemagne, ayant son siège social à 46, Mainzer Landstrasse, D-60325 Frankfurt am Main, Allemagne, avec un capital social de EUR 952.500, enregistrée au Registre des Sociétés de Frankfurt am Main sous le numéro HRA 44161 ("Matrix German Portfolio GmbH"),

Matrix EPH et Matrix German Portfolio GmbH étant ensemble dénommées les "Associés",

Chacune représentée par M. Florian Grasso, juriste, avec adresse professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration qui, après avoir été signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, sera annexée au présent acte aux fins d'enregistrement.

Les comparantes, représenté comme indiqué ci-dessus, ont déclaré détenir la totalité des cent une (101) parts sociales d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euro (EUR 125.-) chacune, émises par Matrix German Portfolio No 1 Munster S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à 40, Avenue Monterey, L - 2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec un capital social de douze mille six cent vingt-cinq euro (EUR 12.625.-), enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 112 077, par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant alors à Mersch, Grand Duché de Luxembourg, le 9 novembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 401 le 23 février 2006 (la "Société"). Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par acte de Maître Henri Hellinckx, notaire résidant à Luxembourg, Grand Duché de Luxembourg, le 22 janvier 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 886 le 15 mars 2007.

Les comparantes, représentées comme mentionné ci-dessus, en leur qualité d'Associées de la Société, ont reconnu avoir été informées des résolutions à prendre sur base de l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

1. Approuver la dissolution de la Société et le placement de la Société en liquidation;
2. Approuver le nomination du liquidateur de la Société;
3. Déterminer des pouvoirs conférés au liquidateur ainsi que sa rémunération;
4. Divers.

Les Associés ont requis le notaire soussigné de documenter les résolutions suivantes:

Première résolution

Les Associés ont décidé de la dissolution de la société et de sa mise en liquidation avec effet immédiat.

Deuxième résolution

Les Associés ont décidé de nommer A3T S.A., société anonyme, ayant son siège social au 44 Boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1330 Luxembourg, enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 158.687, comme liquidateur (le "Liquidateur").

Troisième résolution

Les Associés ont décidé que, dans l'exercice de ses fonctions, le Liquidateur disposera de pouvoirs pour effectuer tous les actes d'administration, de gestion et de disposition intéressant la Société, quelle que soit la nature ou l'importance des opérations en question. Le Liquidateur disposera de la signature sociale et sera habilité à représenter la Société vis-à-vis des tiers, notamment en justice, que ce soit en tant que demandeur ou en tant que défendeur.

Le Liquidateur peut décider de distribuer des avances sur les boni de liquidation à la condition que toutes les sommes nécessaires pour le paiement des dettes de la Société soient consignées.

Le Liquidateur peut également vendre et faire l'apport de l'avoir social de la Société dans d'autres sociétés.

Le Liquidateur peut renoncer à des droits de propriété ou à des droits similaires, à des gages, ou actions en rescision, il peut accorder mainlevée, avec ou sans quittance, de l'inscription de tout gage, saisie ou autre opposition.

Le Liquidateur peut, sous sa propre responsabilité et pour une durée qu'il fixe, confier à une ou plusieurs personnes des pouvoirs qu'il estime appropriés pour l'accomplissement de certains actes particuliers.

Les Associés ont décidé de rémunérer le Liquidateur tel que convenu entre les parties concernés.

Estimation des coûts

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à huit cent cinquante euros (EUR 850,-).

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande de la partie contractante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française. A la demande de la partie contractante et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

Le présent acte notarié a été constitué au Luxembourg, le jour indiqué sur l'acte.

L'acte ayant été lu au mandataire des parties comparantes, connu du notaire par nom, prénom, usuel, état civil et demeure, cette personne a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: Grasso, GRETHEN.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60993. Reçu douze euros (12,00 €).

Le Receveur (signé): Irène Thill.

Pour expédition conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Luxembourg, le 31 décembre 2012.

Référence de publication: 2013002573/137.

(130001631) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Ikogest, Société Anonyme.

Siège social: L-2370 Howald, 1, rue Peternelchen.

R.C.S. Luxembourg B 31.721.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2013003963/11.

(130003996) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

IL-Invest S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 31, Val Sainte Croix.

R.C.S. Luxembourg B 147.468.

Rectificative des comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg le 03/01/2013 sous le numéro L130000722.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013003964/10.

(130004119) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Oilin S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11B, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 173.881.

STATUTS

L'an deux mil douze, le dix-huit décembre.

Par-devant Maître Paul DECKER, notaire de résidence à Luxembourg.

A comparu:

Madame Véronique Wauthier, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à Luxembourg, agissant en tant que mandataire de:

a) Monsieur Christophe PARCERISAS, chef d'entreprises, demeurant 45 rue Ste Agathe, F-69440 Taluyers,

b) Madame Isabelle DUMAS épouse PARCERISAS, administrateur de sociétés, demeurant 45, rue Ste Agathe, F-69440 Taluyers,

en vertu de deux procurations sous seing privé données le 3 décembre 2012.

Lesquelles procurations après avoir été paraphées «ne varietur» par la mandataire des comparants et par le notaire instrumentant resteront annexées aux présentes pour les besoins de l'enregistrement.

Lesquels comparants, représentés comme ci-avant, ont requis le notaire de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer pour leur compte et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination Oilin S.à.r.l.

Art. 2. Le siège de la Société est établi dans la Commune de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre endroit du Grand Duché de Luxembourg en vertu d'une décision de l'associé unique ou en cas de pluralité d'associés par décision de l'assemblée générale des associés.

La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

Art. 3. La Société a pour objet toutes opérations commerciales se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise se présentant sous forme de société de capitaux ou de société de personnes, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la participation à la création, au développement et au contrôle de toutes entreprises, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange, accorder tous concours, prêts, avances ou garanties à toute société dans laquelle elle dispose d'un intérêt direct ou indirect substantiel.

Elle pourra en outre dispenser des conseils aux sociétés du groupe dans lequel elle s'inscrit, en ce compris la définition de la politique de développement et d'investissement.

En général, la Société pourra faire toutes opérations à caractère patrimonial, mobilières, immobilières, commerciales, industrielles ou financières, ainsi que toutes transactions et opérations de nature à promouvoir et à faciliter directement ou indirectement la réalisation de l'objet social ou son extension.

Art. 4. La Société est constituée pour une durée illimitée.

L'année sociale se termine le 31 décembre de chaque année.

Art. 5. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) divisé en cent vingt-cinq (125) parts sociales de cent euros (100,- EUR) chacune.

Art. 6. Les parts sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Elles ne peuvent être cédées entre vifs à un non-associé que de l'accord donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Les créanciers, ayants droit ou héritiers ne pourront pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

Art. 7. La Société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants à nommer par l'associé unique ou les associés réunis en assemblée générale, qui désignent leurs pouvoirs.

Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par le conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le gérant ou le conseil de gérance peuvent sous leur responsabilité déléguer leurs pouvoirs à un ou plusieurs fondés de pouvoir. En cas de pluralité de gérants, les gérants seront répartis en deux catégories A et B.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopieur sinon tout autre moyen de communication similaire, un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance peut valablement délibérer et agir uniquement en cas de majorité de ses membres présents ou représentés lors de la réunion avec au minimum un gérant de classe A présent et la majorité de gérants de classe B présents ou représentés. Les résolutions sont valablement prises si elles sont approuvées à l'unanimité des gérants présents ou représentés.

Le conseil de gérance pourra prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 8. Pour engager valablement la Société, la signature du gérant unique ou d'un gérant de catégorie A et d'un gérant de catégorie B est requise.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

Art. 9. Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

Sous réserve d'un quorum plus important prévu par la loi, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

Art. 10. Chaque année au 31 décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la Société. Le bénéfice net constaté, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% (cinq pourcent) pour la constitution d'un fond de réserve légale, dans la mesure des dispositions légales;
- le solde restant à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué à l'associé unique ou aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 11. Le décès ou l'incapacité de l'associé unique ou d'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la Société.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

Art. 12. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Mesure transitoire

La première année sociale commence le jour de la constitution et finira le 31 décembre 2013.

Souscription et paiement

Les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites comme suit par:

1. Monsieur Christophe Parcerisas, prénommé,	110
2. Madame Isabelle Dumas, prénommée,	15
Total:	125

Toutes les parts ont été intégralement libérées par apport en numéraire à raison de cent pour cent (100%) de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant qui le constate.

Constatation

Le notaire instrumentant a constaté que les conditions exigées par l'article 182 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et ses modifications ultérieures ont été accomplies.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution s'élève à approximativement mille trente-sept euros (1.037,- EUR).

Décisions des associés

Et ensuite les associés, représentés comme ci-avant et représentant l'intégralité du capital social, ont pris les résolutions suivantes:

1- Sont nommés gérants pour une durée indéterminée de la Société:

Gérant de groupe A:

- Monsieur Christophe Parcerisas, prénommé.

Gérants de groupe B:

- Madame Véronique Wauthier, prénommée.

- Monsieur Didier Schönberger, avocat à la Cour, demeurant professionnellement au 10, rue Pierre d'Aspelt, L-1142 Luxembourg.

2- La Société étant valablement engagée par la signature conjointe d'un gérant de groupe A et d'un gérant de groupe B.

3- L'adresse du siège social est établie à L-1840 Luxembourg, 11b, boulevard Joseph II.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée à la mandataire des comparants, connue du notaire instrumentant par nom, prénom usuel, état et demeure, elle a signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: V. WAUTHIER, P. DECKER.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 19 décembre 2012. Relation: LAC/2012/60908. Reçu 75,- € (soixante-quinze Euros).

Le Receveur (signé): Irène THILL.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 janvier 2013.

Référence de publication: 2013002636/141.

(130001879) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 janvier 2013.

JPL S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9990 Weiswampach, 14, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 100.391.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Serge CHRISTIAN / Sandrine KLEIN

Gérant / Gérant

Référence de publication: 2013003999/11.

(130004039) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

DB STG Lux 4 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 173.935.

STATUTES

In the year two thousand and twelve on the fourteenth day of December.

Before Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

DB Finance International GmbH, a company incorporated under the laws of Germany having its registered office at Mergenthalerallee 77, D-65760 Eschborn, Germany, and registered with the Frankfurt am Main Register of Commerce and Companies under number HRB 48541;

here represented by Mr Rolf Caspers, employee, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 10 December 2012.

Such proxy, signed by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The following articles of incorporation of a company have then been drawn-up:

Chapter 1.- Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There is hereby established a société à responsabilité limitée (the "Company") governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg (the "Laws") and by the present articles of incorporation (the "Articles of Incorporation").

The Company may be composed of one single shareholder, owner of all the shares, or several shareholders, but not exceeding forty (40) shareholders.

The Company will exist under the name of "DB STG Lux 4 S.a r.l."

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have

no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Laws. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is the acquisition, holding and disposal of interests in Luxembourg and/or in foreign companies and undertakings, as well as the administration, development and management of such interests.

The Company may provide loans and financing in any other kind or form or grant guarantees or security in any other kind or form, in favor of the companies and undertakings forming part of the group of which the Company is a member.

The Company may also invest in real estate, in intellectual property rights or any other movable or immovable assets in any kind or form.

The Company may borrow in any kind or form and privately issue bonds, notes or any other debt instruments as well as warrants or other share subscription rights.

In a general fashion, the Company may carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Laws or by the Articles of Incorporation, as the case may be pursuant to article 29 of the Articles of Incorporation.

Chapter II. Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) divided into twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, all of which are fully paid up.

The rights and obligations attached to the shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Incorporation or by the Laws.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any shares which the Company may repurchase from its shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares. Each share entitles to one vote.

Each share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single shareholder, the single shareholder may freely transfer its shares.

When the Company is composed of several shareholders, the shares may be transferred freely amongst shareholders but the shares may be transferred to non-shareholders only with the authorisation of shareholders representing at least three quarters (3/4) of the capital.

The transfer of shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company or upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, pursuant to article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

The Company may acquire its own shares with a view to their immediate cancellation.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Incorporation and of the resolutions validly adopted by the shareholder(s).

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Incorporation or, as the case may be, by the Laws for any amendment of the Articles of Incorporation.

Art. 8. Incapacity, Death, Suspension of civil rights, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, death, suspension of civil rights, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter III. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several managers who need not be shareholders themselves (the "Manager(s)").

If two (2) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than two (2) Managers are appointed, they shall form a board of managers (the "Board of Managers").

The Managers will be appointed by the shareholder(s), who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s).

The shareholder(s) may decide to qualify the appointed Managers as class A Managers (the "Class A Managers") or class B Managers (the "Class B Managers").

The shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Managers are vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Incorporation or by the Laws to the general meeting of shareholder(s) or to the auditor(s) shall be within the competence of the Managers.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Manager(s) may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the joint signatures of any two Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

However, if the shareholder(s) have qualified the Managers as Class A Managers or Class B Managers, the Company will only be bound towards third parties by the joint signatures of one Class A Manager and one Class B Manager.

The Company will further be bound towards third parties by the joint signatures or sole signature of any person to whom special power has been delegated by the Manager(s), but only within the limits of such special power.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman. A meeting of the Board of Managers must be convened if any two (2) of its members so require.

The Chairman will preside over all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least three (3) calendar days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg or at such other place as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least half (1/2) of the Managers holding office, provided that in the event that the Managers have been qualified as Class A Managers or Class B Managers, such quorum shall only be met if at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager are present or represented.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, videoconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any). Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Management Fees and Expenses. Subject to approval by the shareholder(s), the Manager(s) may receive a management fee in respect of the carrying out of their management of the Company and may, in addition, be reimbursed for all other expenses whatsoever incurred by the Manager(s) in relation to such management of the Company or the pursuit of the Company's corporate object.

Art. 15. Conflicts of Interest. If any of the Managers of the Company has or may have any personal interest in any transaction of the Company, such Manager shall disclose such personal interest to the other Manager(s) and shall not consider or vote on any such transaction.

In case of a sole Manager it suffices that the transactions between the Company and its Manager, who has such an opposing interest, be recorded in writing.

The foregoing paragraphs of this Article do not apply if (i) the relevant transaction is entered into under fair market conditions and (ii) falls within the ordinary course of business of the Company.

No contract or other transaction between the Company and any other company or firm shall be affected or invalidated by the mere fact that any one or more of the Managers or any officer of the Company has a personal interest in, or is a manager, associate, member, shareholder, officer or employee of such other company or firm. Any person related as described above to any company or firm with which the Company shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other company or firm, be automatically prevented from considering, voting or acting upon any matters with respect to such contract or other business.

Art. 16. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

The Company shall indemnify any Manager, officer or employee of the Company and, if applicable, their successors, heirs, executors and administrators, against damages and expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been Manager(s), officer or employee of the Company, or, at the request of the Company, any other company of which the Company is a shareholder or creditor and by which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or misconduct. In the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by its legal counsel that the person to be indemnified is not guilty of gross negligence or misconduct. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which the persons to be indemnified pursuant to the Articles of Incorporation may be entitled.

Art. 17. Auditors. Except where according to the Laws, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an approved statutory auditor, the business of the Company and its financial situation, including in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be shareholders themselves.

The statutory or approved statutory auditors, if any, will be appointed by the shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the shareholder(s), save in such cases where the approved statutory auditor may, as a matter of the Laws, only be removed for serious cause or by mutual agreement.

Chapter IV. Shareholders

Art. 18. Powers of the Shareholders. The shareholder(s) shall have such powers as are vested in them pursuant to the Articles of Incorporation and the Laws. The single shareholder carries out the powers bestowed on the general meeting of shareholders.

Any properly constituted general meeting of shareholders of the Company represents the entire body of shareholders.

Art. 19. Annual General Meeting. The annual general meeting of shareholders, of which one must be held where the Company has more than twenty-five (25) shareholders, will be held on the 3rd Tuesday of May in each year at 2.00 p.m..

If such day is a day on which banks are not generally open for business in Luxembourg, the meeting will be held on the next following business day.

Art. 20. Other General Meetings. If the Company is composed of several shareholders, but no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of the shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the shareholders for adoption, the shareholders are under the obligation to, within a time period of fifteen (15) calendar days from the dispatch of the text of the proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the general meeting of shareholders shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General meetings of shareholders, including the annual general meeting of shareholders will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg, and may be held abroad if, in the judgment of the Manager(s), which is final, circumstances of force majeure so require.

Art. 21. Notice of General Meetings. Unless there is only one single shareholder, the shareholders may also meet in a general meeting of shareholders upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Incorporation

or the Laws, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by shareholders representing more than half (1/2) of the capital.

The convening notice sent to the shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant general meeting of shareholders. The agenda for a general meeting of shareholders shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Incorporation and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the shareholders are present or represented at a general meeting of shareholders and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 22. Attendance - Representation. All shareholders are entitled to attend and speak at any general meeting of shareholders.

A shareholder may act at any general meeting of shareholders by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 23. Proceedings. Any general meeting of shareholders shall be presided over by the Chairman or by a person designated by the Manager(s) or, in the absence of such designation, by the general meeting of shareholders.

The Chairman of the general meeting of shareholders shall appoint a secretary.

The general meeting of shareholders shall elect one (1) scrutineer to be chosen from the persons attending the general meeting of shareholders.

The Chairman, the secretary and the scrutineer so appointed together form the board of the general meeting.

Art. 24. Vote. At any general meeting of shareholders other than a general meeting convened for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Incorporation, resolutions shall be adopted by shareholders representing more than half (1/2) of the capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any general meeting of shareholders, convened in accordance with the Articles of Incorporation or the Laws, for the purpose of amending the Articles of Incorporation of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Incorporation, the majority requirements shall be a majority of shareholders in number representing at least three quarters (3/4) of the capital.

Art. 25. Minutes. The minutes of the general meeting of shareholders shall be signed by the shareholders present and may be signed by any shareholders or proxies of shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single shareholder shall be documented in writing and signed by the single shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the shareholder(s) as well as of the minutes of the general meeting of shareholders to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any two (2) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter V. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 26. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of January and ends on the last day of December of each year.

Art. 27. Adoption of Financial Statements. At the end of each financial year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the shareholder(s) for approval.

Each shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than twenty-five (25) shareholders, such right may only be exercised within a time period of fifteen (15) calendar days preceding the date set for the annual general meeting of shareholders.

Art. 28. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

Subject to the conditions (if any) fixed by the Laws and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the shareholders.

The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VI. Dissolution, Liquidation

Art. 29. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the shareholder(s) adopted by half of the shareholders holding three quarters (3/4) of the capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VII. Applicable law

Art. 30. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Incorporation shall be determined in accordance with the Laws, in particular the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended.

Subscription and Payment

The Articles of Incorporation of the Company having thus been recorded by the notary, the Company's shares have been subscribed and the nominal value of these shares, as well as a share premium, as the case may be, has been one hundred per cent (100%) paid in cash as follows:

Shareholders	Subscribed capital	Number of Shares	Amount paid-in
DB Finance International GmbH	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500
Total:	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500

The amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-) was thus as from that moment at the disposal of the Company, evidence thereof having been submitted to the undersigned notary who states that the conditions provided for in article 183 of the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended, have been observed.

Expenses

The amount of the costs, expenses, fees and charges, of any kind whatsoever, which are due from the Company or charged to it as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand two hundred euro (EUR 1,200.-).

Transitory Provision

The first financial year of the Company will begin on the date of formation of the Company and will end on the last day of December of 2012.

Shareholders resolutions

First Resolution

The general meeting of shareholders resolved to establish the registered office at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Second Resolution

The general meeting of shareholders resolved to set at three (3) the number of Managers and further resolved to appoint the following for an unlimited duration:

1. Mr Erik van Os, born in Maastricht, The Netherlands, on 20 February 1973, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Mrs Heike Kubica, born in Lutherstadt Eisleben, Germany, on 23 July 1973, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. Mr Daniel Bley, born in Ettelbrück, on 17 June 1979, with professional address at 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

The undersigned notary who knows and speaks English, stated that on request of the proxyholder of the appearing party, the present deed has been worded in English followed by a German version; on request of the same proxyholder and in case of divergences between the English and the German texts, the English text will prevail.

Whereupon the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day referred to at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, who is known to the undersigned notary by his surname, first name, civil status and residence, such proxyholder signed together with the undersigned notary, this original deed.

Folgt die deutsche Übersetzung des vorstehenden Textes:

Im Jahre zweitausend und zwölf, am vierzehnten Dezember.

Vor dem unterzeichnenden Notar Marc Loesch, mit Amtssitz in Bad-Mondorf, Großherzogtum Luxemburg.

Ist erschienen:

DB Finance International GmbH, eine nach deutschem Recht gegründete Gesellschaft mit Sitz in Mergenthalerallee 77, D-65760 Eschborn, Deutschland, und eingeschrieben beim Handels- und Firmenregister von Frankfurt am Main unter der Nummer HRB 48541,

hiervertreten durch Herrn Rolf Caspers, Angestellter, mit Berufanschrift in Luxemburg,

kraft der unter Privatschrift am 10. Dezember 2012 erteilten Vollmacht.

Die oben genannte Vollmacht, welche von dem Vollmachtnehmer und dem unterzeichnenden Notar unterzeichnet wurde, bleibt der vorliegenden notariellen Urkunde zum Zwecke der Registrierung beigelegt.

Daraufhin wurde die Satzung einer Gesellschaft wie folgt festgestellt:

Kapitel I. Form, Name, Sitz, Gegenstand, Dauer

Art. 1. Form, Name. Es wird hiermit eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (die "Gesellschaft") gegründet, die den Gesetzen des Großherzogtums Luxemburg (den "Gesetzen") und den Bestimmungen der vorliegenden Satzung (die "Satzung") unterliegt.

Die Gesellschaft kann aus einem Alleingesellschafter, der Eigentümer aller Gesellschaftsanteile ist, oder aus mehreren Gesellschaftern, deren Zahl jedoch vierzig (40) nicht überschreiten darf, bestehen.

Die Gesellschaft wird unter dem Namen "DB STG Lux 4 S.ä r.l." firmieren.

Art. 2. Sitz. Die Gesellschaft wird ihren Sitz in der Stadt Luxemburg haben.

Der Gesellschaftssitz kann durch einen Beschluss der (des) Geschäftsführer(s) an jeden anderen Ort innerhalb der Stadt Luxemburg verlegt werden.

Zweigniederlassungen oder andere Geschäftsstellen können durch einen Beschluss der (des) Geschäftsführer(s) entweder im Großherzogtum Luxemburg oder im Ausland errichtet werden. Sollte(n) die (der) Geschäftsführer oder die Geschäftsführung der Auffassung sein, dass außergewöhnliche Ereignisse politischer, wirtschaftlicher oder gesellschaftlicher Art aufgetreten sind oder unmittelbar bevorstehen, die die normale Geschäftsführung der Gesellschaft am Gesellschaftssitz oder den Austausch mit der Geschäftsstelle am Gesellschaftssitz beziehungsweise zwischen der Geschäftsstelle am Gesellschaftssitz und im Ausland befindlichen Personen beeinträchtigen könnten, so kann die Gesellschaft den Gesellschaftssitz vorübergehend bis zur völligen Beilegung der außergewöhnlichen Ereignisse ins Ausland zu verlegen. Diese vorübergehenden Maßnahmen haben keinerlei Auswirkungen auf das Statut der Gesellschaft, welche trotz der vorübergehenden Verlegung ihres Sitzes weiterhin den luxemburgischen Gesetzen unterliegt. Die genannten vorübergehenden Maßnahmen sind von der Geschäftsführung zu beschließen und den hiervon betroffenen Dritten mitzuteilen.

Art. 3. Gesellschaftszweck. Der Zweck der Gesellschaft umfasst die Akquisition, das Halten und die Veräußerung von Beteiligungen in luxemburgischen und/oder ausländischen Unternehmen, sowie die Verwaltung, Entwicklung und Betreuung solcher Beteiligungen.

Die Gesellschaft kann zugunsten von Unternehmen, welche der Unternehmensgruppe angehören, jede finanzielle Unterstützung gewähren, wie zum Beispiel die Gewährung von Darlehen, Garantien und Sicherheiten jeglicher Art und Form.

Die Gesellschaft kann auch in Immobilien, geistiges Eigentum oder jegliche andere bewegliche oder unbewegliche Vermögensgüter investieren.

Die Gesellschaft kann in jeder Art und Form Darlehen aufnehmen und private Emissionen von Schuldscheinen oder ähnlichen Schuldtiteln oder Warrants oder ähnliche Anteile, die Recht auf Aktien geben, ausgeben.

Generell kann die Gesellschaft jede kommerzielle, industrielle oder finanzielle Tätigkeit ausführen, welche für die Ausführung und Entwicklung ihres Zweckes dienlich ist.

Art. 4. Dauer. Die Gesellschaft ist für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Sie kann jederzeit aufgelöst werden durch einen Beschluss des/der Gesellschafter, der in Übereinstimmung mit dem nach dem Gesetz oder dieser Satzung für die Änderung der Satzung erforderlichen Quorum und den erforderlichen Mehrheiten gefasst wird, und in Übereinstimmung mit Artikel 29 dieser Satzung.

Kapitel II. Kapital, Anteile

Art. 5. Ausgegebenes Gesellschaftskapital. Das ausgegebene Kapital der Gesellschaft beträgt zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500), und ist in zwölftausendfünfhundert (12.500) Anteile mit einem Nennwert von je einem Euro (EUR 1) aufgeteilt. Alle Anteile sind vollständig eingezahlt.

Vorbehaltlich gegenteiliger Bestimmungen der Satzung oder des Gesetzes sind alle Anteile mit denselben Rechten und Pflichten ausgestattet.

Zusätzlich zum ausgegebenen Gesellschaftskapital kann ein Aufgeldkonto eingerichtet werden auf das alle Emissionsaufgelder, die auf einen Anteil eingezahlt werden, verbucht werden. Der Betrag dieses Aufgeldkontos kann zur Zahlung von Anteilen, die die Gesellschaft von ihrem(n) Gesellschafter(n) zurückkauft, zum Ausgleich von realisierten Nettover-

lusten, zur Auszahlung an den/die Gesellschafter in Form von Dividenden oder um Mittel zur gesetzlichen Rücklage bereitzustellen, verwendet werden.

Art. 6. Anteile. Jeder Anteil berechtigt zu einer Stimme.

Jeder Anteil ist der Gesellschaft gegenüber unteilbar.

Gemeinschaftliche Eigentümer von Anteilen müssen sich gegenüber der Gesellschaft durch einen gemeinsamen Bevollmächtigten, der auch ein Dritter sein kann, vertreten lassen.

Der Alleingesellschafter kann seine Anteile frei übertragen.

Besteht die Gesellschaft aus mehreren Gesellschaftern, so sind die Anteile unter ihnen frei übertragbar und die Anteile können nur dann an NichtGesellschafter übertragen werden, wenn die Gesellschafter mit einer Mehrheit, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals darstellt, ihr Einverständnis erklären.

Die Übertragung von Anteilen muss durch notarielle Urkunde oder durch privatschriftlichen Vertrag belegt werden. Eine solche Übertragung wird gemäß Artikel 1690 des Bürgerlichen Gesetzbuches Luxemburgs erst dann gegenüber der Gesellschaft oder Dritten bindend, wenn sie der Gesellschaft gegenüber ordnungsgemäß angezeigt oder von dieser angenommen worden ist.

Die Gesellschaft ist berechtigt ihre eigenen Anteile im Hinblick auf deren sofortige Annullierung zurückzuerwerben.

Anteilsbesitz führt die stillschweigende Akzeptanz der Satzung und der von den (dem) Gesellschafter(n) gültig getroffenen Beschlüsse mit sich.

Art. 7. Kapitalerhöhung und Kapitalherabsetzung. Das Gesellschaftskapital kann durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s), der mit Anwesenheits- und Mehrheitsverhältnissen, wie sie aufgrund der Gesetze oder der Satzung zur Änderung der Satzung erforderlich sind, gefasst wird, einmal oder mehrmals erhöht oder herabgesetzt werden.

Art. 8. Handlungsunfähigkeit, Tod, Aussetzung von Bürgerrechten, Konkurs oder Insolvenz eines Gesellschafters. Die Handlungsunfähigkeit, der Tod, die Aussetzung von Bürgerrechten, der Konkurs oder die Insolvenz oder ein vergleichbarer, die (den) Gesellschafter betreffender Umstand, hat nicht die Auflösung der Gesellschaft zur Folge.

Kapitel III. Geschäftsführer, Irtschafsprüfer

Art. 9. Geschäftsführer. Die Gesellschaft wird von einem oder mehreren Geschäftsführern, welche keine Gesellschafter sein müssen, geführt (die (der) "Geschäftsführer").

Werden zwei (2) Geschäftsführer bestellt, so verwalten sie die Gesellschaft gemeinschaftlich.

Werden mehr als zwei (2) Geschäftsführer bestellt, so wird ein Geschäftsführungsrat (der "Geschäftsführungsrat") gegründet.

Die Geschäftsführer werden durch die (den) Gesellschafter ernannt, welche(r) ihre Anzahl und die Dauer ihres Mandats festlegt. Die (der) Geschäftsführer können wiederernannt werden und können jederzeit, mit oder ohne Grund, durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s) abberufen werden.

Die (der) Gesellschafter können (kann) beschließen, die gewählten Geschäftsführer als Geschäftsführer A (der (die) "Geschäftsführer A")) oder als Geschäftsführer B (die (der) "Geschäftsführer B")) zu qualifizieren.

Der/die Gesellschafter soll(en) weder an der Geschäftsführung teilnehmen noch sich in diese einmischen.

Art. 10. Befugnisse der (des) Geschäftsführer(s). Die (der) Geschäftsführer haben (hat) die weitestgehenden Befugnisse, um alle zur Erreichung des Gesellschaftszwecks notwendigen oder nützlichen Handlungen vorzunehmen.

Sämtliche Befugnisse, die die Satzung oder die Gesetze nicht ausdrücklich den Gesellschaftern oder den Wirtschaftsprüfern vorbehalten, fallen in die Zuständigkeit der (des) Geschäftsführer(s).

Art. 11. Übertragung von Befugnissen - Vertretung der Gesellschaft. Die (der) Geschäftsführer können (kann) spezielle Befugnisse oder Vollmachten an Personen oder Ausschüsse, die von ihnen gewählt werden, übertragen oder diese mit bestimmten ständigen oder zeitweiligen Funktionen ausstatten.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber durch die alleinige Unterschrift des einzigen Geschäftsführers oder, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, durch die gemeinsame Unterschrift von zwei Geschäftsführern, gebunden.

Falls die (der) Gesellschafter die Geschäftsführer als Geschäftsführer A oder als Geschäftsführer B qualifiziert haben (hat), ist die Gesellschaft Dritten gegenüber nur gebunden, wenn ein Geschäftsführer A und ein Geschäftsführer B gemeinsam unterzeichnen.

Die Gesellschaft wird Dritten gegenüber auch durch die gemeinsame oder alleinige Unterschrift derjenigen Personen gebunden, denen eine spezielle Vollmacht von dem (den) Geschäftsführer(n) übertragen worden ist, jedoch nicht über die Grenzen dieser speziellen Vollmacht hinaus.

Art. 12. Sitzung des Geschäftsführungsrates. Für den Fall, dass ein Geschäftsführungsrat bestellt wird, gelten folgende Regeln:

Der Geschäftsführungsrat kann aus seiner Mitte einen Vorsitzenden benennen (der "Vorsitzende"). Er kann auch einen Schriftführer benennen, welcher selbst kein Geschäftsführer sein muss und für die Protokollführung der Sitzung der Geschäftsführung zuständig ist (der "Schriftführer").

Der Geschäftsführungsrat tritt nach Aufruf durch den Vorsitzenden zusammen. Eine Versammlung des Geschäftsführungsrates muss einberufen werden, wenn zwei (2) seiner Mitglieder dies verlangen.

Der Vorsitzende steht allen Versammlungen des Geschäftsführungsrates vor, es sei denn, dass in seiner Abwesenheit der Geschäftsführungsrates ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrates durch mehrheitliche Abstimmung durch die anwesenden oder vertretenen Mitglieder als zeitweisen Vorsitzenden ernannt.

Außer in Dringlichkeitsfällen oder mit vorheriger Zustimmung aller Teilnahmeberechtigten, werden die Sitzungen des Geschäftsführungsrates mindestens drei (3) Kalendertage vor ihrem Termin schriftlich durch ein die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel einberufen. Jede dieser Benachrichtigungen soll Ort und Zeit der Sitzung sowie die Tagesordnung und die Art der zu behandelnden Geschäftstätigkeit angeben. Auf die Mitteilung kann durch ordnungsgemäß dokumentierten Beschluss jedes Geschäftsführungsmitglieds verzichtet werden. Für Sitzungen, deren Zeit und Ort in einem zuvor von der Geschäftsführung angenommenen Beschluss festgelegt wurde, ist keine gesonderte Benachrichtigung erforderlich.

Die Sitzungen des Geschäftsführungsrates finden in Luxemburg oder an einem anderen Ort statt, den die Geschäftsführung von Zeit zu Zeit bestimmen kann.

Jeder Geschäftsführer kann sich bei den Sitzungen des Geschäftsführungsrates durch ein anderes Mitglied des Geschäftsführungsrates vertreten lassen, indem er dieses hierzu schriftlich ermächtigt; die Bevollmächtigung kann durch jedes die Schriftlichkeit gewährleistende Kommunikationsmedium übertragen werden. Jeder Geschäftsführer kann einen oder mehrere Geschäftsführer vertreten.

Die Beschlussfähigkeit des Geschäftsführungsrates erfordert die Anwesenheit von mindestens der Hälfte (1/2) seiner amtierenden Mitglieder, wobei im Falle der Qualifizierung der Geschäftsführer als Geschäftsführer A oder als Geschäftsführer B, außerdem mindestens ein (1) Geschäftsführer A und ein (1) Geschäftsführer B anwesend oder vertreten sein muss.

Entschlüsse werden per Mehrheitsbescheid aller bei der Sitzung anwesenden oder vertretenen Mitglieder des Geschäftsführungsrates gefasst.

Ein oder mehrere Mitglieder des Geschäftsführungsrates können an Sitzungen durch eine Telefonkonferenzschaltung oder durch ähnliche Mittel, welche die gleichzeitige Kommunikation zwischen den Teilnehmern sicherstellen, teilnehmen. Diese Teilnahmeform wird der persönlichen Anwesenheit bei der Sitzung gleichgestellt.

Eine von allen Geschäftsführern unterzeichnete Entscheidung steht einem Beschluss gleich, der in einer ordnungsgemäß einberufenen und abgehaltenen Sitzung des Geschäftsführungsrates gefasst worden wäre. Ein solcher Beschluss kann festgehalten werden in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten desselben Inhalts und jeweils von einem oder mehreren Geschäftsführern unterzeichnet festgehalten sein.

Art. 13. Beschlüsse der Geschäftsführung. Die Beschlüsse der(s) Geschäftsführer(s) werden schriftlich festgehalten.

Alle Sitzungsprotokolle werden vom Vorsitzenden und vom Schriftführer (falls es einen solchen gibt) unterzeichnet. Alle Vollmachten werden den betreffenden Sitzungsprotokollen beigelegt.

Kopien oder Auszüge der schriftlichen Beschlüsse oder Sitzungsprotokolle, die in rechtlichen Verfahren oder anderweitig übermittelt werden, können von einem Geschäftsführer oder durch zwei (2) Geschäftsführer gemeinsam, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt wurde, unterzeichnet werden.

Art. 14. Vergütung und Ausgaben. Vorbehaltlich der Zustimmung durch die (den) Gesellschafter, können (kann) die (der) Geschäftsführer eine Vergütung hinsichtlich ihrer (seiner) Verwaltung der Gesellschaft erhalten.

Darüber hinaus können den Geschäftsführern sämtliche Ausgaben, die im Rahmen einer solchen Verwaltung oder zur Verfolgung des Gesellschaftsgegenstandes getätigt wurden, zurückerstattet werden.

Art. 15. Interessenkonflikte. Wenn einer der Geschäftsführer der Gesellschaft ein persönliches Interesse an einem Rechtsgeschäft der Gesellschaft hat oder haben könnte, muss er dieses persönliche Interesse den anderen Geschäftsführern anzeigen und darf nicht an der Abstimmung über dieses Rechtsgeschäft teilnehmen.

Falls es nur einen Geschäftsführer gibt, genügt es, dass das Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und ihrem Geschäftsführer, der ein entgegengesetztes Interesse hat, schriftlich festgehalten wird.

Die vorstehenden Bestimmungen sind nicht anwendbar wenn (i) das betreffende Rechtsgeschäft unter fairen Marktbedingungen eingegangen wurde und (ii) in die gewöhnlichen Geschäftsabläufe der Gesellschaft fällt.

Kein Vertrag oder sonstiges Rechtsgeschäft zwischen der Gesellschaft und irgendeiner anderen Gesellschaft oder irgend einem anderen Unternehmen wird durch den bloßen Umstand beeinträchtigt oder ungültig, dass ein oder mehrere Geschäftsführer oder Bevollmächtigte der Gesellschaft persönlich an einer solchen Gesellschaft oder einem solchen Unternehmen beteiligt sind oder Geschäftsführer, Gesellschafter, Bevollmächtigte(r) oder Angestellte(r) einer solchen Gesellschaft oder eines solchen Unternehmens sind. Keine Person, welche in einer der zuvor beschriebenen Weise mit einer Gesellschaft oder einem Unternehmen in Beziehung steht, mit der beziehungsweise dem die Gesellschaft vertrag-

liche Beziehungen eingeht oder sonst wie Geschäfte tätigt, wird automatisch daran gehindert über solche Verträge oder andere Geschäfte zu beraten, abzustimmen oder zu handeln.

Art. 16. Haftung der Geschäftsführung – Freistellung. Die (der) Geschäftsführer treffen (trifft) keine persönliche Haftung hinsichtlich der aufgrund ihrer (seiner) Funktion für die Gesellschaft eingegangenen Verpflichtungen.

Geschäftsführer sind für die Ausführung ihrer Aufgaben verantwortlich.

Die Gesellschaft stellt jeden Geschäftsführer, Angestellten oder Mitarbeiter und, gegebenenfalls, dessen Erben, Nachlassverwalter und Vermögensverwalter, von Schäden und Ausgaben frei, die ihm im Zusammenhang eines Rechtsstreits oder eines Prozesses, an dem er aufgrund seiner Funktion als Geschäftsführer oder früherer Geschäftsführer, Angestellter oder Mitarbeiter der Gesellschaft beteiligt ist. Das Gleiche gilt, wenn er auf Anfrage der Gesellschaft für eine andere Gesellschaft an der die Gesellschaft beteiligt ist oder von der sie Gläubigerin ist, Ausgaben tätigt und der gegenüber er nicht zur Freistellung berechtigt ist, außer bei Klagsachen in denen er schließlich endgültig wegen grober Fahrlässigkeit oder Misswirtschaft verurteilt wurde. Im Falle eines Vergleichs wird Freistellung nur für vom Vergleich umfasste Fragen gewährt, bei denen die Gesellschaft von ihrem Rechtsbeistand dahingehend beraten worden ist, dass der freizustellenden Person keine grobe Fahrlässigkeit oder grobes Fehlverhalten vorzuwerfen ist. Das vorgenannte Recht zur Freistellung schließt keine anderen Rechte aus zu denen die betreffende Person berechtigt ist.

Art. 17. Wirtschaftsprüfer. Außer in den Fällen, in denen die gesetzlichen Bestimmungen die Prüfung der Jahresabschlüsse und konsolidierten Jahresabschlüsse durch einen zugelassenen Wirtschaftsprüfer vorsehen, wird das Geschäft der Gesellschaft und deren finanzielle Situation, einschließlich insbesondere der Bücher und Konten durch Wirtschaftsprüfer, welche nicht Gesellschafter zu sein brauchen, geprüft.

Die statutarischen oder zugelassenen Wirtschaftsprüfer, falls es solche gibt, werden durch die (den) Gesellschafter ernannt, der ihre Anzahl und die Dauer ihres Mandats festlegt. Die Wirtschaftsprüfer können wiederernannt werden und können jederzeit, mit oder ohne Grund, durch einen Beschluss der (des) Gesellschafter(s) abberufen werden außer in Fällen, in denen das Gesetz vorschreibt, dass der zugelassene Wirtschaftsprüfer nur aufgrund schwerwiegendem Grund oder in gegenseitigem Einverständnis abberufen werden kann.

Kapitel IV. Gesellschafter

Art. 18. Befugnisse der Gesellschafter. Die Gesellschafter haben die Rechte, die ihnen nach der Satzung und dem Gesetz zustehen.

Besteht die Gesellschaft nur aus einem Gesellschafter, so übt dieser die Befugnisse aus, die das Gesetz der Gesellschafterversammlung übertragen hat.

Jede ordnungsgemäß zusammengetretene Gesellschafterversammlung repräsentiert alle Gesellschafter.

Art. 19. Jahresgesellschafterversammlung. Die Jahresgesellschafterversammlung, die verpflichtend abgehalten werden muss wenn die Gesellschaft mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschafter hat, wird am 3. Dienstag im Monat Mai um 14.00 Uhr abgehalten.

Wenn dieser Tag ein Tag ist an dem Banken in Luxemburg nicht geöffnet sind, wird die Versammlung am darauffolgenden Werktag abgehalten.

Art. 20. Andere Gesellschafterversammlungen. Besteht die Gesellschaft aus mehreren, jedoch nicht mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, können die Beschlüsse der Gesellschafter in schriftlicher Form gefasst werden.

Schriftliche Beschlüsse können in einem einzigen Dokument oder in mehreren getrennten Dokumenten desselben Inhalts und jeweils von einem oder mehreren Gesellschaftern unterzeichnet festgehalten sein. Sind die zu fassenden Beschlüsse von den Geschäftsführern an die Gesellschafter übermittelt worden, so sind die Gesellschafter verpflichtet innerhalb von fünfzehn (15) Kalendertagen seit dem Eingang des Textes des vorgeschlagenen Beschlusses ihre Entscheidung zu treffen und sie der Gesellschaft durch jedes, die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel, zukommen zu lassen. Die Bestimmungen zur Beschlussfähigkeit und den erforderlichen Mehrheiten bei Beschlüssen der Gesellschafterversammlung sind sinngemäß auf die Beschlussfassung im schriftlichen Verfahren anwendbar.

Gesellschafterversammlungen, einschließlich der Jahresgesellschafterversammlung werden am Gesellschaftssitz abgehalten oder an jedem anderen Ort im Großherzogtum Luxemburg; sie können im Ausland abgehalten werden, wenn Umstände höherer Gewalt, deren Einschätzung im alleinigen Interesse des (der) Geschäftsführer(s) liegt, dies erforderlich machen.

Art. 21. Mitteilung von Gesellschafterversammlungen. Außer in den Fällen eines Alleingeschäfters, können sich die Gesellschafter auch auf Einberufungsschreiben versammeln, das in Übereinstimmung mit der Satzung oder dem Gesetz von den Geschäftsführern, oder andernfalls durch die statutarischen Wirtschaftsprüfer (falls vorhanden) ausgegeben wird oder andernfalls durch Gesellschafter, die mehr als die Hälfte des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Das an die Gesellschafter gesendete Einberufungsschreiben gibt die Zeit, den Ort und die Tagesordnung der Gesellschafterversammlung an sowie die Eigenart der zu behandelnden Geschäftstätigkeit. Die Tagesordnung soll gegebenenfalls eine vorgeschlagene Satzungsänderung darlegen und gegebenenfalls die Änderungen angeben, die den Gesellschaftszweck oder die Rechtsform der Gesellschaft betreffen.

Sind alle Gesellschafter bei der Gesellschafterversammlung anwesend oder vertreten und erklären sie, dass sie über die Tagesordnung ordnungsgemäß in Kenntnis gesetzt worden sind, so kann die Versammlung ohne vorherige Einberufung abgehalten werden.

Art. 22. Anwesenheit - Vertretung. Alle Gesellschafter besitzen bei jeder Gesellschafterversammlung ein Teilnahme- und Rederecht. Ein Gesellschafter kann sich durch schriftliche Ermächtigung, welche durch ein die Schriftlichkeit gewährleistendes Kommunikationsmittel übermittelt wurde, bei jeder Gesellschafterversammlung durch eine andere Person, die nicht selbst Gesellschafter sein muss, vertreten lassen.

Art. 23. Verfahren. Den Vorsitz der Gesellschafterversammlung führt der Vorsitzende oder eine Person, die hierzu von den Geschäftsführern oder andernfalls durch die Gesellschafterversammlung ernannt wird.

Der Vorsitzende der Gesellschafterversammlung ernennt einen Schriftführer.

Die Gesellschafterversammlung ernennt einen (1) Stimmzähler, der unter den Personen, die bei der Gesellschafterversammlung anwesend sind, gewählt wird.

Der Vorsitzende, der Schriftführer und der Stimmzähler bilden zusammen den Vorstand der Gesellschafterversammlung.

Art. 24. Abstimmung. Bei jeder Gesellschafterversammlung, die nicht einberufen wurde zur Änderung der Satzung oder zur Fassung von Beschlüssen, die den Mehrheitsverhältnissen, wie sie zur Änderung der Satzung erforderlich sind, unterliegen, werden Beschlüsse von Gesellschaftern gefasst, die mehr als die Hälfte (1/2) des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Wenn eine solche Mehrheit nicht bei der ersten Versammlung oder bei dem ersten Versuch einer schriftlichen Beschlussfassung erreicht wird, werden die Gesellschafter ein zweites Mal einberufen oder konsultiert; Beschlüsse werden dann unabhängig von der Anzahl der vertretenen Aktien, durch einfache Mehrheit der abgegebenen Stimmen gefasst.

Bei jeder Gesellschafterversammlung, die in Übereinstimmung mit der Satzung oder den Gesetzen zum Zwecke der Satzungsänderung oder zur Abstimmung über Beschlüsse, die den Mehrheitsverhältnissen, wie sie zur Änderung der Satzung erforderlich sind, unterliegen, einberufen wird, entsprechen die Mehrheitsverhältnisse der Mehrheit der Anzahl der Gesellschafter, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Art. 25. Protokolle. Das Protokoll der Gesellschafterversammlung wird von den anwesenden Gesellschaftern unterzeichnet und kann von Gesellschaftern, oder Vertretern von Gesellschaftern, die dies verlangen, unterzeichnet werden.

Die vom Alleingesellschafter gefassten Beschlüsse werden schriftlich festgehalten und von dem Alleingesellschafter unterzeichnet.

Kopien oder Auszüge der von den (dem) Gesellschafter(n) angenommenen Beschlüsse sowie des Sitzungsprotokolls der Gesellschafterversammlung, die in rechtlichen Verfahren oder anderweitig übermittelt werden, können von einem Geschäftsführer oder durch zwei (2) Geschäftsführer gemeinsam, wenn mehr als ein Geschäftsführer ernannt worden ist, unterzeichnet werden.

Kapitel V. Geschäftsjahr, Finanzberichte, Ausschüttung von Gewinnen

Art. 26. Geschäftsjahr. Das Geschäftsjahr der Gesellschaft beginnt am ersten Januar und endet am einunddreißigsten Dezember eines jeden Jahres.

Art. 27. Annahme der Finanzberichte. Am Ende eines jeden Geschäftsjahres werden die Konten geschlossen und die Geschäftsführer erstellen in Übereinstimmung mit den gesetzlichen Bestimmungen ein Verzeichnis der Vermögensanlagen und Verpflichtungen sowie die Bilanz und die Gewinn- und Verlustrechnung.

Der Jahresabschluss und/oder der konsolidierte Jahresabschluss (werden) wird den (dem) Gesellschafter(n) vorgelegt.

Jeder Gesellschafter kann in diese Finanzdokumente am Gesellschaftssitz einsehen. Besteht die Gesellschaft aus mehr als fünfundzwanzig (25) Gesellschaftern, kann dieses Recht nur während einer Zeitspanne von fünfzehn (15) Kalendertagen bis zum Datum der jährlichen Hauptversammlung ausgeübt werden.

Art. 28. Gewinnverteilung. Von dem jährlichen Reingewinn der Gesellschaft werden mindestens fünf Prozent (5%) der gesetzlich vorgesehenen Rücklage zugewiesen (die "Rücklage"). Diese Verpflichtung entfällt sobald und solange diese Rücklage die Höhe von zehn Prozent (10%) des Gesellschaftskapitals erreicht.

Nach der Zuweisung zur gesetzlichen Rücklage bestimmen die Gesellschafter wie der verbleibende jährliche Reingewinn verteilt werden soll indem sie diesen vollständig oder teilweise einer Rücklage zuweisen, auf das nächste Geschäftsjahr vortragen oder, zusammen mit vorgetragenen Gewinnen, ausschüttbaren Rücklagen oder Ausgabepremien an die Gesellschafter ausschütten, wobei jeder Anteil in gleichem Verhältnis zur Teilnahme an einer solchen Ausschüttung berechtigt.

Vorbehaltlich der (gegebenenfalls) gesetzlich vorgeschriebenen Bedingungen und unter Berücksichtigung der vorstehenden Bestimmungen, können die Geschäftsführer eine Abschlagsdividende an die Gesellschafter auszahlen. Die Geschäftsführer legen die Summe und das Datum einer solchen Abschlagszahlung fest.

Kapitel VI. Auflösung, Liquidation

Art. 29. Auflösung, Liquidation. Die Gesellschaft kann durch einen Entschluss der (des) Gesellschafter(s) aufgelöst werden, der durch die Hälfte der Gesellschafter gefasst wird, die mindestens drei Viertel (3/4) des Gesellschaftskapitals repräsentieren.

Sollte die Gesellschaft aufgelöst werden, so wird die Liquidation durch die (den) Geschäftsführer oder andere (natürliche oder juristische) Personen durchgeführt, deren Befugnisse und Vergütung von den (dem) Gesellschafter(n) bestimmt werden.

Nach Begleichung aller Schulden und sonstiger gegen die Gesellschaft bestehenden Ansprüche einschließlich der Liquidationskosten wird der Reinerlöse aus der Abwicklung an die Gesellschafter so verteilt, dass das wirtschaftliche Ergebnis den auf die Ausschüttung von Dividenden anwendbaren Regeln entspricht.

Kapitel VII. Anwendbares recht

Art. 30. Anwendbares Recht. Sämtliche Angelegenheiten, die nicht durch die vorliegende Satzung geregelt sind, bestimmen sich nach den Gesetzen, insbesondere dem Gesetz über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung.

Zeichnung und Zahlung

Die Satzung ist somit durch den Notar aufgenommen, die Anteile wurden gezeichnet und der Nennwert und gegebenenfalls das Ernmissionsaufgeld zu einhundert Prozent (100%) in bar wie folgt eingezahlt:

Gesellschafter	Gezeichnetes Kapital	Anzahl der Anteile	Eingezahlter Betrag
DB Finance International GmbH	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500
Total:	EUR 12.500	12.500	EUR 12.500

Die Summe von zwölftausendfünfhundert Euro (EUR 12.500,-) stand der Gesellschaft daher von diesem Zeitpunkt an zur Verfügung. Nachweis hierüber wurde dem unterzeichnenden Notar erbracht, welcher erklärt, dass die Maßgaben von Artikel 183 des Gesetzes über die Handelsgesellschaften vom 10. August 1915, in der zuletzt geltenden Fassung, erfüllt wurden.

Kosten

Die Höhe der Auslagen, Kosten, Aufwendungen und Lasten jeglicher Art, die der Gesellschaft aufgrund ihrer Gründung entstehen, werden auf ungefähr eintausendzweihundert Euro (EUR 1.200) geschätzt.

Übergangsbestimmung

Das erste Geschäftsjahr beginnt am Gründungstag der Gesellschaft und endet am letzten Tag des Monats Dezember 2012.

Gesellschafterbeschlüsse *Erster Beschluss*

Die Gesellschafterversammlung hat beschlossen, den Sitz der Gesellschaft in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg, Großherzogtum Luxemburg, festzulegen.

Zweiter Beschluss

Die Anzahl der Geschäftsführer wird auf drei (3) festgelegt und die folgenden Personen werden auf unbegrenzte Zeit als Geschäftsführer ernannt:

1. Herrn Erik van Os, geboren in Maastricht, Niederlanden, am 20. Februar 1973, mit Berufsanschrift in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

2. Frau Heike Kubica, geboren in Lutherstadt Eisleben, Deutschland, am 23. Juli 1973, mit Berufsanschrift in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg;

3. Herrn Daniel Bley, geboren in Ettelbrück, Großherzogtum Luxemburg, am 17. Juni 1979, mit Berufsanschrift in 2, boulevard Konrad Adenauer, L-1115 Luxembourg.

Der unterzeichnende Notar, der Englisch spricht, erklärt, dass vorliegende Urkunde auf Antrag des Vollmachtnehmers der oben genannten Partei in englischer Sprache verfasst wurde, der eine deutsche Fassung folgt; auf Antrag desselben Vollmachtnehmers und im Falle von Abweichungen zwischen dem deutschen und dem englischen Text gilt der englische Text.

Worüber Urkunde, augenommen in Luxemburg, am eingangs erwähnten Datum.

Nachdem das Dokument den dem Notar nach Namen, Vornamen, Personenstand und Wohnort bekannten, erschieenen Vollmachtnehmer der oben genannten Partei vorgelesen worden ist, hat derselbe vorliegende Urkunde mit dem unterzeichnenden Notar, unterzeichnet.

Signé: R. Caspers, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 21 Décembre 2012, REM/2012/1697. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 7 janvier 2013.

Référence de publication: 2013003091/637.

(130003122) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 janvier 2013.

Daytona Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 36.828.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société DAYTONA INVESTMENTS S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour DAYTONA INVESTMENTS S.A.

Référence de publication: 2013003782/13.

(130003398) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Domtar Luxembourg 2 Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 7.044.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.314.

—
EXTRAIT

Conformément à la réunion de l'associé unique tenue en date du 18 décembre 2012, Madame Michelle Salo née le 16 décembre 1968 à Montréal (Canada), demeurant professionnellement au 8081 Arco Corporate Drive, Suite 330, Raleigh, NC 27617 (Etats-Unis), a été nommée gérante de classe A pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Domtar Luxembourg 2 Sàrl

Référence de publication: 2013003780/14.

(130004083) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Domtar Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 17.591.000,00.

Siège social: L-5365 Munsbach, 6C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 167.304.

—
EXTRAIT

Conformément à la réunion de l'associé unique tenue en date du 18 décembre 2012, Madame Michelle Salo née le 16 décembre 1968 à Montréal (Canada), demeurant professionnellement au 8081 Arco Corporate Drive, Suite 330, Raleigh, NC 27617 (Etats-Unis), a été nommée gérante de classe A pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Domtar Luxembourg Sàrl

Référence de publication: 2013003779/14.

(130004082) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Cotech International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 106.106.

—
EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société COTECH INTERNATIONAL S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour COTECH INTERNATIONAL S.A.

Référence de publication: 2013003762/13.

(130003238) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Design Concept S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4531 Oberkorn, 178, avenue Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 44.528.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013003789/12.

(130003390) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Davies 3b S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 145.311.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 17 décembre 2012

En date du 17 décembre 2012, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Le siège social de Davies 2 S.à r.l., associé unique de la Société, est également transféré à cette adresse.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

Davies 3b S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013003774/17.

(130003675) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Croma International Trading S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 89.813.

EXTRAIT

Par décision du Conseil d'Administration du 14 décembre 2012

- Le siège social de la société CROMA INTERNATIONAL TRADING S.A. est transféré avec effet au 16 décembre 2012 du 60 Grand-Rue, 1^{er} étage, L-1660 Luxembourg au 12D Impasse Drosbach, L-1882 Luxembourg.

Luxembourg, le 14 décembre 2012.

Pour CROMA INTERNATIONAL TRADING S.A.

Référence de publication: 2013003765/13.

(130003394) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

D.A.L. Holding S.A., SPF, Société Anonyme.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 17.995.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 07/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013003770/12.

(130003219) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Districtal S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1449 Luxembourg, 4, rue de l'Eau.

R.C.S. Luxembourg B 23.913.

Le bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08 janvier 2013.

Pour ordre

EUROPE FIDUCIAIRE (Luxembourg) S.A.

Boîte Postale 1307

L-1013 Luxembourg

Référence de publication: 2013003795/14.

(130004180) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Dima Corp S.A., Société Anonyme Unipersonnelle.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 148.757.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 21 décembre 2012.

Bouchra Akhertous

Mandataire

Référence de publication: 2013003790/12.

(130003764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Digital Studio, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1273 Luxembourg, 19, rue de Bitbourg.

R.C.S. Luxembourg B 91.686.

Les comptes annuels au 31/12/2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 08/01/2013.

G.T. Experts Comptables Sàrl

Luxembourg

Référence de publication: 2013003777/12.

(130003920) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 2.012.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 140.214.

Extrait des résolutions prises par le gérant unique de la Société en date du 17 décembre 2012

En date du 17 décembre 2012, le gérant unique de la Société a décidé de transférer le siège social de la Société du 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg au:

- 2-4, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 4 janvier 2013.

BCP Meerwind Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2013003667/16.

(130003614) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Colbec s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6682 Merttert, 5, rue de Mompach.

R.C.S. Luxembourg B 36.040.

Les comptes annuels au 31-12-2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Edouard BECKIUS

Le Gérant

Référence de publication: 2013003750/11.

(130003501) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Deckenbrunnen Bureau d'Assurances S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9010 Ettelbruck, 23, rue de Bastogne.

R.C.S. Luxembourg B 99.635.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013003775/10.

(130004286) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Electrawinds SE, Société Européenne.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004594/10.

(130004993) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Ets Emile BAUM s à r l, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3315 Bergem, 8, rue de Noertzange.

R.C.S. Luxembourg B 15.110.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21.12.2012.

Référence de publication: 2013004597/10.

(130004692) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

DMT Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 376.000,00.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 133.793.

Résolution du gérant unique prise en date du 4 décembre 2012

Le siège social de la société est transféré du 222 Avenue Gaston Diderich, L-1420 Luxembourg au 412F, Route d'Esch L-2086 Luxembourg.

Pour DMT Luxembourg S.à r.l.

Signatures

Référence de publication: 2013004586/13.

(130004491) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

DR Villeneuve S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3378 Livange, 13, rue de Peppange.

R.C.S. Luxembourg B 147.098.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 08 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004588/10.

(130004653) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

DIF Infra 3 PPP 3 Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 2, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 149.526.

Les statuts coordonnés de la société ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004584/10.

(130004668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Electrawinds SE, Société Européenne,

(anc. European CleanTech I SE).

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 155.076.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Belvaux, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004592/11.

(130004601) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Ateliers François Frieseisen et Cie S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4384 Ehlerange, Z.A.R.E. Ilot Ouest.

R.C.S. Luxembourg B 8.936.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Ateliers François frieseisen et Cie S.à r.l.

FIDUCIAIRE DES PME SA

Référence de publication: 2013004467/11.

(130004429) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Philippines - Luxembourg Society, Association sans but lucratif.

Siège social: L-5355 Oetrange, 5, rue de Moutfort.

R.C.S. Luxembourg F 4.695.

Procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire du 10 juin 2012.

Sur convocation du 24 mai 2012, les membres de la Philippines-Luxembourg society a.s.b.l. se sont réunis en assemblée générale extraordinaire le 10 juin 2012 avec comme ordre du jour la modification de statuts.

Il a été procédé, à l'unanimité des membres présents, à une modification de l'article 2.

Art. 2. - Le siège de l'association est établi au 5, rue de Moutfort, L-5355 Oetrange, Luxembourg

Référence de publication: 2013004445/12.

(130003672) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

(in)cube s.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 100.000,00.

Siège social: L-4963 Clemency, 9, rue Basse.

R.C.S. Luxembourg B 147.432.

Le bilan au 31/12/2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Clémency, le 08 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004454/10.

(130004338) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Allianz Finance VIII Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2450 Luxembourg, 14, boulevard F.-D. Roosevelt.

R.C.S. Luxembourg B 165.116.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2013004461/10.

(130004509) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Z Men S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 50.305,00.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 11A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 122.410.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ZMEN S.à r.l.

Société à responsabilité limitée

Référence de publication: 2013004416/11.

(130003325) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Xep Partners S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1251 Luxembourg, 13, avenue du Bois.

R.C.S. Luxembourg B 109.181.

Les comptes annuels clos au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2013004411/10.

(130004003) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 janvier 2013.

Cum Grano Salis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.

R.C.S. Luxembourg B 86.375.

En date du 14 novembre 2012, Qua Patet Orbis B.V., associé de la Société cède l'intégralité de ses parts sociales qu'il détenait dans la Société à Alea lacta Est (Lux) B.V., second associé de la Société.

En conséquence, Alea lacta Est (Lux) B.V. devient l'associé unique de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Cum Grano Salis S.à r.l.

Un mandataire

Référence de publication: 2013004529/13.

(130004471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

FDM Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 121.757.

Le bilan au 31 décembre 2010 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour la société

Référence de publication: 2013004634/11.

(130004872) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Gesint S.P.F., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-2311 Luxembourg, 3, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 52.058.

Le Bilan au 31.12.2011 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004648/10.

(130004539) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Générale Immobilière Luxembourgeoise, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 152.011.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004647/10.

(130004904) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Grouse S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9964 Huldange, 3, Op d'Schmëtt.

R.C.S. Luxembourg B 100.185.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004654/10.

(130004866) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

EQA-Fi, Société Anonyme.

Siège social: L-4818 Rodange, 8-10, avenue Docteur Gaasch.

R.C.S. Luxembourg B 158.406.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration du 10 décembre 2012

Les administrateurs ont pris la décision suivante:

1. Suite à l'expiration du mandat de Président du Conseil d'Administration de Monsieur Stéphane Verlaine, le Conseil d'Administration décide de nommer au poste de Président du Conseil d'Administration, Monsieur Sébastien Théate, pour une durée de un an.

Pour extrait conforme

Référence de publication: 2013004611/13.

(130004420) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Global Agrarian Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 79.700,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 168.500.

Les comptes annuels au 30 novembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Référence de publication: 2013004642/10.

(130004985) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

Fonciem, Société Anonyme.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 156.311.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2013004628/10.

(130004405) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 9 janvier 2013.

FIDES ET SPES Spf S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 31.923.

L'an deux mille douze, le dix-neuf décembre.

Par-devant Maître Marc LECUIT, notaire de résidence à Mersch.

S'EST REUNIE:

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de «FIDES ET SPES Spf S.A.», une société de gestion de patrimoine familial de droit luxembourgeois sous forme d'une société anonyme, établie et ayant son siège social à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 31923, constituée suivant acte reçu par Maître Frank BADEN, notaire alors de résidence à Luxembourg, en date du 2 octobre 1989, publié Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 83 du 16 mars 1990 (ci-après la «Société»). Les statuts de la Société ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 15 avril 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1104, du 26 mai 2010.

La séance est ouverte sous la présidence de Madame Sandrine ORTWERTH, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri (ci-après le «Président»).

L'assemblée choisit comme scrutateur Madame Aurélie BLOCK, employée, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard Prince Henri.

Le bureau ainsi constitué, le Président expose et prie le notaire instrumentaire d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a pour ordre du jour le suivant (ci-après l'«Ordre du jour»):

- Renonciation aux modalités légales relatives aux convocations de l'assemblée;
- Dissolution anticipée et mise en liquidation de la Société;
- Nomination du liquidateur et définition de ses pouvoirs;

II.- Que les actionnaires présents ou représentés, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que le nombre d'actions qu'ils détiennent sont indiqués sur une liste de présence.

Cette liste de présence, après avoir été paraphée «ne varietur» par les actionnaires présents, les mandataires des actionnaires représentés, ainsi que par les membres du bureau et le notaire instrumentant, restera annexée au présent procès-verbal pour être soumise avec lui à la formalité de l'enregistrement.

Resteront pareillement annexées aux présentes les procurations des actionnaires représentés, après avoir été signées «ne varietur» par les comparants et le notaire instrumentaire.

III.- Que l'intégralité du capital social étant présente ou représentée à la présente assemblée, il a pu être fait abstraction des convocations d'usage, les actionnaires présents ou représentés se reconnaissant dûment convoqués et déclarant par ailleurs avoir eu connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué au préalable.

IV.- Que la présente assemblée, réunissant l'intégralité du capital social est régulièrement constituée et peut dès lors délibérer valablement sur les points portés à l'Ordre du jour.

Ces faits ayant été reconnus exacts par l'assemblée, le Président expose les raisons qui ont amené le conseil d'administration à proposer les points figurant à l'Ordre du jour.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente assemblée, celle-ci décide de renoncer aux formalités de convocation, les actionnaires de la Société représentés à l'assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir pris connaissance de l'Ordre du jour qui leur a été communiqué par avance.

Deuxième résolution

L'assemblée générale décide la dissolution anticipée de la Société et prononce sa mise en liquidation à compter de ce jour.

Troisième résolution

L'assemblée décide de nommer comme liquidateur de la Société, Monsieur Etienne GILLET, expert-comptable, né à Bastogne (Belgique) le 19 septembre 1968, demeurant professionnellement à L-1724 Luxembourg, 3A, Boulevard du Prince Henri (ci-après le «Liquidateur»).

Le Liquidateur a les pouvoirs les plus étendus prévus par les articles 144 à 148bis des lois coordonnées sur les sociétés commerciales.

Il peut accomplir les actes prévus à l'article 145 sans devoir recourir à l'autorisation de l'assemblée générale dans les cas où elle est requise.

Le Liquidateur est dispensé de dresser inventaire et peut s'en référer aux écritures de la société.

Il peut, sous sa responsabilité, pour des opérations spéciales et déterminées, déléguer à un ou plusieurs mandataires telle partie de ses pouvoirs qu'il détermine et pour la durée qu'il fixera.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour la séance est levée.

Frais

Le montant des dépenses, frais, rémunérations et charges de toutes espèces qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte s'élève approximativement à HUIT CENTS EUROS (800.- EUR).

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparantes, toutes connues du notaire par nom, prénom, qualité et demeure, ces dernières ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: S. ORTWERTH, A. BLOCK, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 20 décembre 2012. Relation: MER/2012/2990. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. MULLER.

Pour copie conforme délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Mersch, le 28 décembre 2012.

Référence de publication: 2012170651/72.

(120225272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 décembre 2012.

Véronique Nosbaum Galerie S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-2733 Luxembourg, 4, rue Wiltheim.

R.C.S. Luxembourg B 75.922.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature

La Gérance

Référence de publication: 2013002132/11.

(130000930) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 janvier 2013.
